

VILLE DE DAX  
PROCÈS-VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL DU  
15 DÉCEMBRE 2022  
A 18H30

# SOMMAIRE

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation des procès-verbaux des séances du 29 septembre 2022 et du 10 novembre 2022
- Compte rendu de Monsieur le Maire sur les actes accomplis en exécution de la délégation d'attribution du Conseil
- Communications

1 - MOTION « FINANCES LOCALES EN DANGER ! » Rapporteur : M. Julien DUBOIS	Page 7
2 - RENCONTRES A LIRE - PROGRAMMATION 2023 Rapporteur : Mme Martine DEDIEU	Page 7
3 - CONSERVATOIRE MUNICIPAL DE MUSIQUE ET DE DANSE - TARIFS 2023-2024 Rapporteur : Mme Martine DEDIEU	Page 9
4 - ECOLE MUNICIPALE D'ARTS PLASTIQUES : TARIFS 2023-2024 Rapporteur : Mme Martine DEDIEU	Page 10
5 - THEATRE DE L'ATRIUM : TARIFS 2023 Rapporteur : Mme Martine DEDIEU	Page 11
6 - CARRIERE DU GRAND BOULON : GARANTIE FINANCIERE Rapporteur : Mme Martine DEDIEU	Page 12
7 - BOUES ET EAU THERMALE : TARIFS 2023 Rapporteur : Mme Martine DEDIEU	Page 12
8 - CCAS MODIFICATION DU SIÈGE SOCIAL Rapporteur : Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE	Page 15
9 - SAISON FESTIVE ET TAUROMACHIQUE 2023 : TARIFS DES SPECTACLES TAURINS Rapporteur : M. Pascal DAGES	Page 16
10 - STATIONNEMENT PAYANT - TARIFS ET ZONAGE 2023 Rapporteur : M. Pascal DAGES	Page 19
11 - ECLAIRAGE PUBLIC : MODULATION DES PLAGES HORAIRES Rapporteur : M. Pascal DAGES	Page 27
12 - ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) : TARIFS 2023 - AVENANT N°4 A LA CONVENTION DE VERSEMENT AIDE SOCIALE FACULTATIVE AUX FAMILLES PAR LE CIAS DU GRAND DAX Rapporteur : Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON	Page 28

13 - DECISIONS MODIFICATIVES EXERCICE 2022 Rapporteur : Mme Marylène HENault	Page 33
14 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT - MISES A JOUR Rapporteur : Mme Marylène HENault	Page 34
15 - BUDGET SECTION INVESTISSEMENT : OUVERTURE DES CREDITS 2023 Rapporteur : Mme Marylène HENault	Page 34
16 - TARIFS MUNICIPAUX AU 1ER JANVIER 2023 Rapporteur : Mme Marylène HENault	Page 35
17 - GROUPEMENT DE COMMANDES : PRESTATIONS DE GEOMETRES Rapporteur : Mme Marylène HENault	Page 36
18 - LOGICIELS MUTUALISES - SUBVENTION D'EQUIPEMENT DE LA VILLE DE DAX A LA CAGD - AVENANT 3 A LA CONVENTION Rapporteur : Mme Marylène HENault	Page 37
19 - ADHESION AU SERVICE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE DU CENTRE DE GESTION DES LANDES : SCHEMA DEPARTEMENTAL DEFIBRILLATEURS Rapporteur : Mme Marylène HENault	Page 38
20 - SUPPORTS DE COMMUNICATION : TARIFS PUBLICITAIRES Rapporteur : Mme Marylène HENault	Page 38
21 - MAGAZINE MUNICIPAL : ENREGISTREMENT AUDIO CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA BIBLIOTHEQUE SONORE Rapporteur : Mme Marylène HENault	Page 39
22 - DROITS D'AUTEURS ET ARTICLES DE PRESSE : REDEVANCE Rapporteur : Mme Marylène HENault	Page 40
23 - ESPACE MULTIFONCTIONS DE CUYES : DENOMINATION DU PARVIS Rapporteur : M. Alexis ARRAS	Page 41
24 - RAVALEMENT DE FAÇADES : MODIFICATION DU REGLEMENT DE LA SUBVENTION Rapporteur : M. Alexis ARRAS	Page 42
25 - DEMANDE DE SUBVENTION : REHABILITATION DE LOGEMENTS SOCIAUX LINXE ET MAILLET Rapporteur : M. Alexis ARRAS	Page 43
26 - TAXE D'AMENAGEMENT COMMUNALE : MISE A JOUR DU TABLEAU DES REFERENCES CADASTRALES Rapporteur : M. Alexis ARRAS	Page 43
27 - RUE DES CARMES : CONVENTION DE SERVITUDE AVEC LE SYDEC Rapporteur : M. Alexis ARRAS	Page 44
28 - RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE, D'ASSAINISSEMENT, DE L'EAU THERMALE ET DES BOUES THERMALES, RAPPORT ANNUEL DE L'ARS 2021 Rapporteur : Mme Martine ERIDIA	Page 45

# SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2022 à 18H30

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX et le jeudi 15 décembre à 18h30, le **CONSEIL MUNICIPAL** de la ville de DAX, convoqué le 09 décembre 2022, s'est réuni en mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, en séance publique.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation :
Nombre de présents	28	09 décembre 2022
Nombre de pouvoirs	7	Date de l'affichage : 20 décembre 2022
Suffrages exprimés	35	

## ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, Mme Marylène HENault, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, Mme Audrey VERGELY, M. Benoît LAMIABLE, Mme Marylène DESTANDAU, M. Patrice BOUCAU, Mme Fanny MESPLET, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Didier ZARZUELO.

**ABSENTS ET EXCUSÉS :** M. Amine BENALIA BROUCH, M. Guillaume LAUSSU, M. Olivier COUSIN, M. Michel GUILLEMIN, Mme Carine BROUSTAUT, M. Guillaume SEGUIER, M. Bruno JANOT.

## POUVOIRS :

M. Amine BENALIA BROUCH donne pouvoir à M. Julien DUBOIS,  
M. Guillaume LAUSSU donne pouvoir à M. Grégory RENDE,  
M. Olivier COUSIN donne pouvoir à Mme Sandra LARTIGAU,  
M. Michel GUILLEMIN donne pouvoir à Mme Martine DEDIEU,  
Mme Carine BROUSTAUT donne pouvoir à M. Pascal DAGES,  
M. Guillaume SEGUIER donne pouvoir à Mme Marylène HENault,  
M. Bruno JANOT donne pouvoir à M. Yves LOUME.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme Fanny MESPLET

## **Monsieur le Maire**

Bonsoir à toutes et à tous,

Je vous propose d'ouvrir cette séance du conseil municipal de la ville de Dax du 15 décembre 2022, en commençant par annoncer les élus absents et les pouvoirs qui ont été donnés. Amine BENALIA BROUCH a donné pouvoir à Julien DUBOIS, Guillaume LAUSSU a donné pouvoir à Grégory RENDÉ, Olivier COUSIN a donné pouvoir à Sandra LARTIGAU, Michel GUILLEMIN a donné pouvoir à Martine DEDIEU, Carine BROUSTAUT a donné pouvoir à Pascal DAGÈS, Guillaume SEGUIER a donné pouvoir à Mylène HENAULT et Bruno JANOT a donné pouvoir à Yves LOUMÉ. Nous sommes d'accord ? Nous pouvons donc continuer. Il nous faut nommer une secrétaire de séance, Fanny MESPLET sourit, ce qui démontre son envie et sa fierté de remplir ce poste et je l'en remercie.

Vous avez reçu les procès-verbaux des conseils municipaux des 29 septembre et 10 novembre 2022. Est-ce que ces procès-verbaux appellent des questions, des observations ? Oui, Madame RABAUD-FAVEREAU.

## **Madame Isabelle RABAUD-FAVEREAU**

Oui, Monsieur le Maire, nous avons un problème. Un problème, nous ne savons pas trop, de mensonge, de démocratie ou d'abus de pouvoir ? Dans tous les cas, ceci n'est pas très beau. Dans l'approbation, pour justifier l'interdiction à la lecture de la motion que nous proposons sur la régulation des urgences de l'hôpital de Dax, vous dites :

« Il y a un règlement intérieur, effectivement pour les motions il y a un délai de deux jours, vous le verrez dans le règlement intérieur, je crois que c'est l'article 6, je vous laisse le vérifier. Quant aux motions, là je vous confirme, comme pour tout ce qui se passe ici dans ce conseil municipal, il y a un règlement intérieur que je vous invite à respecter, afin que nos débats puissent avoir la tenue que les Dacquois méritent de manière générale ». Vous nous faites passer pour des irresponsables. Mais non, Monsieur le Maire, nous avons, comme vous nous y invitiez à le faire, lu le règlement intérieur et l'article 6 n'en parle pas et d'ailleurs, dans tout le règlement intérieur, il n'y a rien. Là est notre problème, que penser de ce procédé ? Inventer une règle qui n'existe pas pour empêcher de lire une motion, qui quand même, défendait les services d'un hôpital public et son personnel, qui était clairement consensuelle. Notre motion aurait dû donc être présentée. C'est pour cette raison que nous n'approuverons pas le procès-verbal.

## **Monsieur le Maire**

Alors, effectivement le problème a une ampleur peut être plus importante que ce que je craignais. J'ai ici le règlement intérieur du conseil municipal de la ville de Dax, qui a été modifié et adopté par délibération en date du 05 novembre 2020. Vous y trouverez un article 6, intitulé « MOTIONS OU VOEUX ». Je vais vous lire cet article, pas en entier : « Sous cette réserve, les propositions de vœux et de motions qui ne peuvent comporter des implications personnelles, sont transmises au Maire, au plus tard deux jours ouvrables au moins, avant le jour d'une séance du conseil municipal ». Y a-t-il des termes que vous ne saisissez pas dans ce que je viens de lire ?

## **Madame Isabelle RABAUD-FAVEREAU**

Non, je saisis tout Monsieur le Maire mais nous, nous avons lu le règlement intérieur et à l'article 6, il est vrai que cela parle des commissions et non pas des motions.

**Monsieur le Maire**

Je vous le relis si vous voulez.

**Madame Isabelle RABAUD-FAVEREAU**

Non, c'est bon.

**Monsieur le Maire**

Je vous offre l'exemplaire que j'ai.

**Madame Isabelle RABAUD-FAVEREAU**

Par contre, oui avec plaisir, car nous n'avons pas du tout ce règlement.

**Monsieur le Maire**

Il faut lire les documents que nous avons votés tous ensemble.

**Madame Isabelle RABAUD-FAVEREAU**

Mais c'est le document que nous avons voté....

**Monsieur le Maire**

Donc, puisque vous avez fait une mauvaise lecture du règlement intérieur, vous pouvez peut-être revenir sur votre choix peut être, de ne pas approuver ce procès-verbal ?

**Madame Isabelle RABAUD-FAVEREAU**

Bien sûr, je confirme mais je n'ai pas fait une mauvaise lecture... je n'avais pas le règlement intérieur.

**Monsieur le Maire**

Monsieur Zarzuelo l'a, il vous le fera passer sans aucun souci.

D'autres interrogations ? Non.

Je vous propose donc d'approuver ce procès-verbal.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

**Approuvé à l'unanimité.**

Merci.

Vous avez aussi reçu les actes accomplis en exécution de la délégation d'attribution du conseil. Est-ce que ces actes appellent des questions ? Il n'y en a pas.

Je vous propose donc de commencer l'ordre du jour de ce conseil, avec un premier point qui est en fait une motion, qui a été déposée dans les temps et que nous pouvons donc examiner ce soir. Une motion intitulée « Finances locales en danger ».

## **1- MOTION « FINANCES LOCALES EN DANGER ! »**

Une motion que beaucoup de collectivités, dont la communauté d'agglomération, ont pu adopter dernièrement. Cette motion reprend les derniers éléments qui sont intervenus dans le contexte national ou international et qui font peser sur les finances des collectivités locales, de lourdes charges nouvelles en terme de fonctionnement :

- l'augmentation du coût des matières premières (denrées alimentaires pour les repas dans les écoles, les crèches, les EHPAD...et les coûts de la construction),
- l'augmentation du prix de l'énergie,
- l'incidence financière de la revalorisation, compréhensible par ailleurs, de l'indice de la fonction publique.

Les collectivités proposent donc une motion demandant au gouvernement de regarder de manière encore plus appuyée que ce qu'il a fait jusqu'à maintenant, puisque des mesures ont dorénavant déjà été annoncées, comme l'indexation des dotations sur l'inflation, la remise en place des critères de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) ou d'autres mesures qui aideraient les collectivités à passer cette période bien compliquée. Même si nous sommes bien conscients que chaque collectivité, souveraine qu'elle est sur son territoire, doit aussi trouver les moyens, ce sera notre défi au quotidien pour construire le budget à venir mais aussi pour gérer notre collectivité durant toute l'année qui s'ouvre. Ce sera bien évidemment notre rôle de trouver les solutions aussi pour faire face à cette explosion des coûts de fonctionnement.

**Il nous est donc demandé ce soir :**

**D'APPROUVER** la présente motion, qui vous avait été envoyée, visant à ce que les communes et intercommunalités conservent une capacité à agir à la hauteur de leurs responsabilités,

**DE DEMANDER** aux parlementaires des Landes et de la Nation de soutenir et de relayer les propositions exposées ci-avant.

Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Je mets donc aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Voté à l'unanimité.**

Merci.

Point n°2, la programmation 2023 des rencontres à lire avec Martine DEDIEU.

## **2- RENCONTRES A LIRE - PROGRAMMATION 2023**

### **Madame Martine DEDIEU**

Merci Monsieur le Maire, Chers collègues.

Les rencontres à lire auront lieu du 31 mars au 02 avril 2023, ce sera la 24<sup>ème</sup> édition. Ce sera un événement qui aura lieu en majorité sur la place de la mairie, sous un chapiteau comme l'an dernier mais aussi dans la salle René Dassé, à la bibliothèque-ludothèque municipale, dans les écoles et au théâtre de l'Atrium.

Cette manifestation, qui constitue l'un des temps forts culturels organisés par la ville, a pour objectifs de :

- faire découvrir au public des auteurs et des maisons d'édition,
- susciter des rencontres privilégiées entre le public, les auteurs et illustrateurs,
- sensibiliser le jeune public à la lecture et l'écriture,
- faire que la ville soit un acteur important et participe à la chaîne du livre sur le territoire.

Le programme est très éclectique, vous l'avez en annexe, je ne vais pas vous le détailler. L'accès au salon ainsi qu'aux différentes animations proposées est entièrement gratuit. Cette année, il n'y aura pas de manifestation le matin mais uniquement les après-midis, sauf vendredi matin le 31 mars 2023, manifestation qui est dédiée uniquement aux professionnels.

Il convient d'autoriser la ville à prendre en charge les cachets artistiques, les frais de restauration, d'hébergement, de transport, de défraiement de tous les intervenants, ainsi que les dépenses techniques et logistiques.

Le programme proposé représente un budget global de 68 500 € en dépenses et 17 000 € en recettes qui sont des subventions:

- Conseil régional Nouvelle-Aquitaine : 7 000 €
- Conseil départemental des Landes : 5 000 €
- Direction régionale des Affaires Culturelles : 5 000 €

La participation de la ville de Dax de 68 500 € est répartie comme suit :

- 31 000 € : Culture
- 9 000 € : Communication
- 28 500 € : valorisation de personnels et équipements

Y a-t-il des questions ? Non.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget culture de la ville de Dax exercice 2023.

### **Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :**

**APPROUVER** le programme des Rencontres à Lire 2023, tel que présenté en annexe,

**APPROUVER** le plan de financement,

**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### **Monsieur le Maire**

Merci. Pas de question ? Donc je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Voté à l'unanimité.**

Merci.

Point n°3, Martine DEDIEU toujours, pour les tarifs 2023/2024 du Conservatoire municipal de musique et de danse.

### **3- CONSERVATOIRE MUNICIPAL DE MUSIQUE ET DE DANSE - TARIFS 2023-2024**

#### **Madame Martine DEDIEU**

Le conservatoire municipal de musique et de danse assure une mission d'enseignement spécialisé. Il est à noter que le conservatoire est agréé par l'Etat, pour délivrer une formation diplômante sur la section musicale.

Le conservatoire a perdu quelques élèves ces dernières années, surtout dans la section danse mais nous pouvons le comprendre car c'est surtout du fait de l'impact de cette crise sanitaire provoquée par le COVID.

Par contre, depuis la rentrée 2022/2023, nous notons une légère progression du nombre d'élèves, nous avons 15 élèves en plus (8 en musique et 7 en danse).

Concernant la tarification, il est proposé d'augmenter de 6% environ les droits d'inscription par rapport à l'année précédente. Des facilités de paiement sont proposées. Les inscriptions sont possibles en cours d'année, sous réserve des places disponibles et du niveau de l'élève. Tout trimestre commencé en cours d'année est dû intégralement.

Pour l'année 2023-2024, le règlement intérieur est reconduit à l'identique par rapport à l'année précédente.

Dans le cadre de la création d'une classe CHAM (Classe à Horaire Aménagé) au collège d'Albret à la rentrée 2023-2024, les élèves impliqués dans ce dispositif bénéficieront du tarif "enfants de Dax" au même titre que les internes des lycées de Dax.

Concernant les examens que les élèves de chaque cycle du conservatoire doivent passer dans le cadre de leur cursus, le recours à des personnes qualifiées extérieures est aussi reconduit. Il convient à ce titre de définir la somme forfaitaire de 100 € brut versée par intervention, à laquelle viendra s'ajouter le remboursement des frais de déplacement sur la base du tarif SNCF 2ème classe.

Les crédits correspondants aux dépenses et aux recettes sont inscrits au budget de la ville de Dax exercice 2023, Culture et Ressources humaines.

Y a-t-il des questions ? Non.

#### **Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :**

**APPROUVER** les tarifs des droits d'inscriptions annuels 2023-2024 pour le conservatoire municipal de musique et danse, tels que présentés en annexe,

**APPROUVER** le montant forfaitaire de la rémunération des intervenants extérieurs lors des jurys ou examens,

**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

#### **Monsieur le Maire**

Merci, je peux donc passer au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Voté avec 28 voix pour et 7 abstentions.**

Je vous remercie.

Les tarifs 2023-2024, cette fois-ci pour l'école municipale d'arts plastiques.

#### **4- ECOLE MUNICIPALE D'ARTS PLASTIQUES : TARIFS 2023-2024**

##### **Madame Martine DEDIEU**

L'École Municipale d'Arts Plastiques dispense un enseignement artistique spécialisé. Nous avons actuellement 200 élèves: enfants, jeunes et adultes. Quatre enseignants diplômés accompagnent les élèves, quel que soit leur niveau.

L'école accueille aujourd'hui des enfants à partir de 5 ans et bien sûr des adultes.

L'école propose également un ensemble de manifestations et d'animations (expositions, visites de musées, projets artistiques...). Je tenais à vous dire qu'actuellement, à la galerie de l'Atrium, il y a l'exposition des adultes. Si vous n'avez rien à faire, je vous conseille de venir la voir, car elle est vraiment très riche. C'est sur le folklore, elle est très riche et très intéressante, ça leur fera terriblement plaisir.

Il est proposé d'augmenter de 6% environ les tarifs des droits d'inscription.

Des facilités de paiement sont proposées. Les inscriptions tardives ou en cours d'année seront examinées par la direction et les professeurs et les réponses faites au cas par cas, en fonction des disponibilités et du respect du projet pédagogique. Tout trimestre commencé en cours d'année est dû intégralement.

L'École Municipale d'Arts Plastiques connaît une belle progression des effectifs et j'en suis vraiment ravie, elle atteint son meilleur taux d'occupation des cours depuis sa création (+30 élèves).

Pour l'année 2023-2024, le règlement intérieur est reconduit à l'identique.

Les crédits correspondants aux dépenses et aux recettes sont inscrits au budget Culture, exercice 2023 de la ville de Dax.

Y a-t-il des questions ? Non.

##### **Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :**

**APPROUVER** les tarifs des droits d'inscriptions annuels 2023-2024 pour l'École Municipale d'Arts Plastiques tels que présentés en annexe,

**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

##### **Monsieur le Maire**

Merci, puisqu'il n'y a pas de question, nous pouvons passer au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Voté avec 28 voix pour et 7 abstentions.**

Merci.

Les tarifs 2023 du théâtre de l'Atrium maintenant.

## **5- THEATRE DE L'ATRIUM : TARIFS 2023**

### **Madame Martine DEDIEU**

Le théâtre de l'Atrium, qui me tient particulièrement à cœur, est une salle de spectacles classée à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, pour son architecture Art déco depuis 1986. Cet équipement est un lieu patrimonial et culturel emblématique de la ville de Dax, inauguré en 1928.

L'activité principale est la saison culturelle de spectacles vivants de la ville, avec environ 20 spectacles proposés. La ville accueille également les spectacles des partenaires culturels, qui sont les Amis du théâtre populaire, Latitude productions, les Jeunesses musicales de France, la Ligue de l'enseignement laïque. Chacun dans son domaine vient compléter cette programmation, offrant ainsi aux différents publics un large éventail culturel.

Le théâtre est occupé environ 221 jours par an.

Le coût de fonctionnement de l'équipement est estimé à 1 300 € par journée d'utilisation. Nous avons des cas d'exonération qui sont les tarifs de location, s'appliquant à tous les utilisateurs, sauf les exonérations citées :

- manifestations touchant à la promotion de la ville de Dax,
- partenaires institutionnels de la ville,
- partenaires de la saison culturelle,
- associations culturelles de Dax, à l'occasion d'un spectacle gratuit,
- associations caritatives et/ou humanitaires de Dax, à l'occasion d'un spectacle à caractère culturel, une fois par an et sous réserve de disponibilité du théâtre.

Toute demande devra recevoir une décision préalable pour validation.

Un coût minimum sera toujours facturé aux utilisateurs même en cas d'exonération accordée : prestations supplémentaires obligatoires d'accueil et de sécurité (tarif de 240 € HT pour un service de 4h).

Concernant la tarification, il est proposé d'augmenter de 6% environ les tarifs de location du théâtre. Les dépenses et les recettes d'exploitation sont affectées au budget annexe « Activités assujetties à la TVA ».

Les crédits correspondants aux dépenses et aux recettes sont inscrits au budget Culture, exercice 2023.

Y a-t-il des questions ?

**Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :**

**APPROUVER** les tarifs de location du théâtre de l'Atrium 2023, tels que présentés en annexe,

**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Monsieur le Maire**

Merci, je mets donc aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Voté avec 28 voix pour et 7 abstentions.**

Nous allons maintenant parler de garantie financière, pour la carrière du Grand Boulon.

## **6- CARRIERE DU GRAND BOULON : GARANTIE FINANCIERE**

### **Madame Martine DEDIEU**

Merci Monsieur le Maire.

Par arrêté préfectoral en date du 20 novembre 2007, la ville de Dax a été autorisée à extraire du limon des Barthes de l'Adour, pour les besoins de sa régie des boues.

Conformément à l'article 15 de cet arrêté, la ville est tenue de constituer une garantie financière pour un montant correspondant aux frais de remise en état du site et aux frais d'analyse. Ces frais ont été estimés à 7 000 € TTC pour chaque période d'exploitation.

Par délibération en date du 22 octobre 2015, une consignation d'un montant de 7 000 € a été conclue auprès de la Caisse des Dépôts.

Il convient de réactualiser le montant de la garantie et d'ajouter 3 270 € au montant déjà consigné (le montant total consigné sera donc de 10 270 € TTC), conformément à la clause de renouvellement et d'actualisation des garanties financières fixée dans l'arrêté préfectoral en date du 20 novembre 2007.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur la consignation auprès de la Caisse des Dépôts pour un montant de 3 270 €.

Y-a-t-il des questions ? Non.

**Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :**

**APPROUVER** la consignation avec la Caisse des Dépôts pour un montant de 3 270 €,

**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### **Monsieur le Maire**

Merci. Je peux donc mettre aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Voté à l'unanimité.**

Martine DEDIEU pour des tarifs 2023 pour les boues et eau thermale maintenant.

## **7- BOUES ET EAU THERMALE : TARIFS 2023**

### **Madame Martine DEDIEU**

Le conseil municipal est amené à se prononcer sur les tarifs appliqués pour les budgets boues et eau thermale.

Des efforts importants ont été consentis depuis plusieurs années, pour rationaliser et réduire les charges de fonctionnement des budgets annexes.

Cependant la hausse des coûts et la conjoncture rendent nécessaires une révision des tarifs.

## **Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :**

**APPROUVER** les tarifs boues et eau thermale applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 présentés dans le tableau ci-annexé,

**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour vous donner un ordre d'idée, l'eau thermale au m<sup>3</sup> est aujourd'hui à 1,14 euro HT et le sachet de 10kg de boue thermale à 5,16 euros HT.

### **Monsieur le Maire**

Merci. Y a-t-il des questions ?

Oui, Madame VERDIERE-BARGAOUI.

### **Madame Axelle VERDIERE-BARGAOUI**

Bonsoir Madame la première Adjointe, chers collègues.

Lors d'un précédent conseil municipal, notre collègue Pierre STETIN, saluait la stabilité des prix des boues et eau thermale proposés par la délibération, alors votée à l'unanimité.

Le thermalisme, je ne vais rien vous apprendre, est l'une des activités économiques majeure, voire l'activité majeure de notre agglomération. Sur notre territoire, ce sont 16 établissements privés, rappelons le, sur Dax et Saint-Paul-lès-Dax, qui accueillent en moyenne et avant COVID, plus de 60 000 touristes par an, ce qui représente 2 000 emplois directs et plus de 6 600 emplois indirects et induits. L'Observatoire économique du thermalisme a évalué à environ 2 350 euros la ressource économique moyenne, générée par un curiste, pour l'économie locale. Nous nous entendons tous sur ce point, le thermalisme est une vraie richesse pour notre territoire. Il doit être défendu et valorisé, car souvent, est agité le spectre du déremboursement des cures conventionnées. Les établissements thermaux et l'Office intercommunal du tourisme et du thermalisme y participent quotidiennement, car notre territoire reste très concurrencé par d'autres stations, telle que, notamment, Balaruc les Bains, station thermale en gestion publique. Il doit être accompagné. Le cluster AQUI O Thermes y travaille depuis sa création, notamment autour de tout le travail qui a été porté sur l'éducation thérapeutique du patient, plus récemment, le développement du numérique et la plateforme thermassist, qui me semble t-il, va permettre de suivre les curistes pendant et après leur cure. Aujourd'hui, comme chaque année, la question de la tarification se pose mais contrairement aux délibérations précédentes, cette année, il nous est demandé d'acter une hausse de la tarification.

Du point de vue seul du gestionnaire de la régie des eaux et des boues, une hausse de la tarification s'entend. Les années 2020 et 2021, fortement impactées par le COVID, ont vu une baisse de la fréquentation, voire l'arrêt de l'activité thermale.

De ce fait, la vente d'eau et des boues a considérablement diminué sur ces deux exercices et a ainsi généré un déficit, qui a fortement grevé la trésorerie de ce budget annexe.

Une hausse des tarifs devrait donc permettre un exercice excédentaire et donc une reconstruction progressive de cette trésorerie, du point de vue seul du gestionnaire, effectivement nous pouvons le comprendre.

Malheureusement, l'exercice de la fonction d'élu n'est pas seulement, ne vous en déplaise, celle d'un gestionnaire. Je le disais précédemment, les établissements thermaux ont été fortement impactés depuis 2020, contraints de fermer brutalement et ils ont été confrontés à des normes sanitaires drastiques, afin de pouvoir ouvrir de nouveau. Dans le même temps, les réservations de séjour reprenaient timidement.

Aujourd'hui, même si l'activité semble redémarrer, les établissements thermaux accusent encore une baisse de fréquentation de 27% au 30 septembre, qui devrait terminer l'année autour d'au moins 20%, selon les estimations de l'Office intercommunal du tourisme et du thermalisme (OITT).

Cette augmentation des tarifs va avoir un impact. Un impact pour les curistes, pour les établissements thermaux. D'ailleurs, que pensent les établissements thermaux de cette augmentation ? Vous avez certainement dû les consulter en amont ?

Nous pensons que cette hausse tarifaire est un mauvais message. Nous le répétons, l'exercice d'élu, bien qu'il consiste aussi à assurer une bonne gestion des données publiques, vous nous le répétez régulièrement, doit avant toute chose permettre la mise en œuvre de politiques publiques en accompagnement et en soutien de l'ensemble des administrés et des acteurs économiques de notre territoire. D'autant au sortir de deux années de COVID et dans le contexte que nous traversons.

C'est pourquoi notre groupe va s'abstenir sur cette délibération. Je vous remercie.

### **Madame Martine DEDIEU**

Alors bien sûr, je suis d'accord avec tout ce que vous avez dit. Ce que vous ne savez peut-être pas, c'est qu'aujourd'hui au niveau de la régie des eaux et des boues, nous sommes dans une situation financière très très impactée par la crise du COVID. Les établissements thermaux, je tenais à vous le dire, nous les avons effectivement énormément soutenus, en 2020, 2021 et 2022. La crise COVID les a impactés mais nous a impactés nous aussi.

Dans un premier temps, nous avons fait toutes les livraisons de boues, toutes les livraisons d'eau. Nous avons récupéré toutes les boues, nous n'avons jamais rien facturé aux établissements thermaux, ni en 2020, ni en 2021.

En 2022, l'activité a repris plus ou moins facilement mais au niveau de la régie, nous avons été terriblement impactés.

Alors aujourd'hui, si nous ne faisons pas cette petite augmentation, parce que nous avons une augmentation qui est très légère et je tenais à vous préciser que nous l'avons faites avec les établissements thermaux. C'est-à-dire que Martine DEDIEU n'est pas arrivée un jour en se disant : « Voilà nous allons augmenter, point à la ligne », pas du tout. Avec Monsieur le Maire, nous avons eu des réunions avec les établissements thermaux et ce sont eux qui ont très bien compris la situation. Ils nous ont dit : « Il faut effectivement qu'il y ait une augmentation, nous n'avons pas eu d'augmentation depuis plus de 10 ans ». Ils nous ont dit nous comprendre, avec tous les efforts que nous avons fait, avec toute l'aide que nous leur avons apportée, ils nous comprennent et ils vont nous suivre avec grand plaisir. Aujourd'hui, nous faisons cette petite augmentation, parce que la régie des eaux et des boues ne peut pas faire autrement. Cela veut dire que si nous ne la faisons pas aujourd'hui, d'ici deux à trois ans la régie des eaux et des boues ne pourra plus exister et l'activité sur Dax sera vraiment pénalisée, parce que nous ne pourrons plus fournir la boue, le Pélouide de Dax à nos établissements thermaux et nous serons obligés de tout fermer.

### **Monsieur le Maire**

S'il n'y a pas d'autre intervention, je confirme ce qu'a très bien dit Martine sur la situation dans laquelle nous sommes.

Je rajouterai juste deux points : le premier étant que ce n'est pas 6% ou 8% qu'il aurait fallu rajouter, si nous avions voulu assumer le gap engendré par l'augmentation du coût de l'énergie mais c'est 20%. C'est une hausse raisonnée que nous avons voulu afin de ne pas pénaliser outre mesure les établissements thermaux, qui, comme l'a dit Martine ont très bien compris la situation.

Et puis, je voulais juste vous rappeler une notion, elle aussi réglementaire, je sais que nous avons du mal à nous comprendre sur ce point, mais la régie des boues et eaux thermales de Dax c'est un EPIC (Établissement à Caractère Industriel et Commercial) et que cet EPIC, ne peut s'équilibrer que par les recettes liées à la vente de ses produits. C'est-à-dire que, même si comme vous le suggérez, nous souhaitons que ce soit le contribuable dacquois par l'intermédiaire du budget annexe qui paye l'eau thermale, nous ne le pourrions pas, parce que c'est interdit par la loi et que cet EPIC, il doit s'équilibrer par la vente de ses produits que sont l'eau thermale et la boue thermale.

Nous sommes contraints à cette obligation pour faire face à cette somme de 2,4 millions que nous a coûté le COVID. 2020 et 2021 les établissements thermaux qui étaient fermés, nous ne pouvions plus vendre ni l'eau, ni la boue et nous avons continué à payer nos charges. Comme le disait Martine, nous avons dû récupérer des stocks pour les remettre en terre et continuer à faire tourner l'eau thermale, pour que les circuits soient prêts à repartir dès que l'ouverture était possible. Donc il n'y a pas le choix ! Même, si comme vous le souhaitez, nous voulions faire payer encore une fois par l'impôt, par le contribuable, l'eau et la boue pour les établissements thermaux, ce qui peut être, poserait quelques difficultés de compréhension pour nos concitoyens, qui sont eux aussi dans des situations douloureuses, nous ne le pourrions pas parce que cet EPIC doit fonctionner par la vente de ses produits.

Je vous rejoins sur la nécessité d'accompagner ces établissements thermaux, comme vous l'avez dit, le thermalisme sur l'agglomération du Grand Dax, 60 000 curistes par an, c'est une activité essentielle. Nous regardons donc avec eux ce que nous pouvons faire, c'est la raison pour laquelle en ce moment, avec Martine et tous les services, nous sommes en train de discuter ensemble sur une solution afin de leur vendre de l'eau thermale qui servirait à chauffer les établissements, pour qu'ils n'aient plus recours au gaz par exemple, comme beaucoup le font. De l'eau qui leur serait vendue à un tarif moindre que celui qui sert pour les soins et qui leur permettrait de faire des économies de fonctionnement, afin d'assumer toutes les hausses auxquelles ils doivent faire face. Oui, nous les suivons et nous discutons avec eux. Oui nous cherchons des solutions qui entrent dans le cadre réglementaire. Je peux vous assurer que, notamment Martine DEDIEU, est présente toutes les semaines avec eux, dans cette période qui continue à être un peu compliquée. Nous avons eu le COVID, le confinement, les fermetures d'établissements et nous continuons avec des hausses exceptionnelles des coûts des matières premières. Il faut donc tous ensemble trouver les solutions, dans le cadre de ce qui est autorisé.

S'il n'y a pas d'autre question, alors nous votons.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Voté avec 28 voix pour et 7 abstentions.**

Merci.

Nous passons maintenant à Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, pour la modification du siège social du CCAS.

## **8- CCAS MODIFICATION DU SIÈGE SOCIAL**

### **Madame Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE**

Merci Monsieur le Maire, chers collègues.

Un petit moment historique. En effet depuis 1977, le siège du Bureau d'Aide Sociale, devenu Centre Communal d'Action Sociale, est situé au 4 rue du Palais à Dax.

Considérant l'état vieillissant, voire vétuste de cet immeuble, qui contraint sa mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite et qui, aujourd'hui, rend les locaux inadaptés au bon fonctionnement du CCAS et à l'accueil de ses usagers ;  
au vu de ces éléments, il est apparu opportun de relocaliser le CCAS dans un lieu plus adapté et fonctionnel, à savoir dans un immeuble situé au 6 rue de l'Hôpital à Dax.

**Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :**

**PRENDRE ACTE** du transfert du siège social du Centre Communal d'Action Sociale de Dax au 6 rue de l'Hôpital, 40100 DAX,

**AUTORISER**, le cas échéant, Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

### **Monsieur le Maire**

Merci Sarah, y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas.

J'en profite pour remercier le travail de Sarah, du directeur du CCAS et aussi de tous les services, qui ont dû subir des situations compliquées en raison de la vétusté du bâtiment dans lequel ils étaient. Nous en voyons la sortie. Je pense qu'avec tous les témoignages que nous recevons, ils sont heureux du nouveau local dans lequel ils sont et qui sera encore plus adapté lorsque les travaux et les différents déménagements auront été effectués. Il faut saluer leur volonté et leur résilience pour poursuivre les actions qui sont les leurs, hautement nécessaires pour notre collectivité et qu'ils vont pouvoir continuer de manière plus sereine à partir de maintenant et dans les mois qui viennent.

Je propose donc de mettre aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Voté à l'unanimité.** Merci.

Pascal DAGÈS maintenant pour les tarifs des spectacles taurins pour la saison festive et tauromachique 2023.

## **9- SAISON FESTIVE ET TAUROMACHIQUE 2023 : TARIFS DES SPECTACLES TAURINS**

### **Monsieur Pascal DAGÈS**

Merci Monsieur le Maire. A peine sortis de 2022, nous nous plongeons déjà dans les fêtes de 2023. Comme chaque année, le conseil municipal est l'occasion de proposer les nouveaux tarifs pour 2023.

Vous l'avez vu en annexe, certains tarifs de spectacles taurins ont augmenté de 6%. Vous comprenez bien que les coûts liés à l'organisation des fêtes et de la tauromachie, ne cessent de croître. Malgré une excellente année 2022, le contexte actuel et l'inflation actuelle engendrent automatiquement des augmentations à l'achat et à la vente. Nous avons déjà une subvention d'équilibre à 430 000 euros. J'ai bon espoir qu'elle soit inférieure cette année mais il est hors de question, vu la situation financière de la ville, d'augmenter cette subvention d'équilibre.

Cette augmentation s'appliquera sur les spectacles dits majeurs, à savoir : les 7 corridas de la temporada, la corrida de rejon et le concours landais.

Le tarif de la finale des cocardes reste inchangé, à savoir 5 €. Le tarif du spectacle Cornes et Traditions reste inchangé à savoir 10 €. De même, les tarifs des novilladas piquées et non piquées ne sont pas modifiés. Les frais de gestion restent fixés à 1,50 €.

Nous n'avons pas augmenté tout ce qui est tarif jeunes, car nous voulons poursuivre ce travail de sensibilisation et de transmission de la culture taurine, si souvent attaquée malheureusement. Je remercie tous ceux qui sont ici, d'avoir participé à la dernière manifestation, qui a eu un franc succès.

Le programme prévisionnel 2023, je crois que vous l'avez, mais il a légèrement changé. Je préfère vous le dire, le vendredi 11 août ce sera l'ouverture des fêtes, donc la journée landaise, avec la corrida à 17h et le concours Landais à 21h30. Le samedi 12 août, journée des enfants et corrida à 18h. Le dimanche 13 août, ce sera la novillada piquée, qui aura lieu à 11h et la corrida à 18h. Le 14 août, ce sera la novillada sans picador à 11h et la corrida à 18h. Le mardi 15 août, ce sera la corrida de Rejon, qui aura lieu à 11h et la corrida à 18h.

Pour le samedi 9 septembre, il y a une nouveauté cette année : le samedi matin, ce n'est pas inscrit sur votre délibération, il y aura une novillada sans picador à 11h, qui sera en fait la finale de la novillada du mois d'août, la corrida sera à 17h30. Le dimanche 10 septembre, nous resterons sur la finale des cocardes à 11h et la corrida à 17h30.

### **Il sera donc demandé au conseil municipal de bien vouloir:**

**ADOPTER** les tarifs de la saison festive et tauromachique 2023, conformément au tableau annexé à la présente délibération,

**APPROUVER** un tarif pour les jeunes de moins de 26 ans pour les corridas des fêtes et de toros y salsa :

Tendidos Rangs 4ème catégorie : 15 €

Tendidos couverts rangs 4ème catégorie : 10 €

Vous voyez bien que nous avons des tarifs toujours très attractifs pour les jeunes.

**APPROUVER** le principe de l'abonnement aux spectacles taurins selon les formules suivantes :

- Formule FERIA : Achat simultané d'une place pour les 5 corridas des fêtes avec la novillada piquée et la novillada non piquée de la Feria au tarif préférentiel de 15 €,

- Formule TEMPORADA : Achat simultané d'une place pour les 7 corridas (Feria et Toros y Salsa) avec la novillada piquée et la novillada non piquée de la Feria au tarif préférentiel de 15 €, nous avons inclus, à titre gratuit, la finale des sans picador pour le même tarif dans le même abonnement,

Cet abonnement donnera droit à une entrée gratuite à la visite des toros de la feria et de Toros y salsa et la participation au jeu « gagner un calleron », qui a un franc succès.

- Formule TOROS Y SALSA (institutionnalisée l'année dernière) : Achat simultané d'une place pour les 2 corridas de Toros y Salsa. Chaque place réservée dans le cadre de cet abonnement donnera droit à une entrée gratuite pour la visite des toros de Toros y Salsa.

- Formule JEUNES FERIA : Achat simultané d'une place pour les 5 corridas des fêtes au tarif préférentiel de 75 € en tendidos rangs 4ème catégorie et de 50 € en tendidos couverts rangs 4ème catégorie. Les places pour la novillada piquée et la novillada sans picador seront intégrées gratuitement à la formule.

- Formule JEUNES TEMPORADA : Achat simultané d'une place pour les 7 corridas (Feria et Toros y Salsa) au tarif préférentiel de 105 € en tendidos rangs 4ème catégorie et de 70 € en tendidos couverts rangs 4ème catégorie. Les places pour la novillada piquée et la novillada sans picador seront intégrées gratuitement à la formule.

- Formule JEUNES TOROS Y SALSA : Achat simultané d'une place pour les 2 corridas de Toros y Salsa au tarif préférentiel de 30 € en tendidos rangs 4ème catégorie et de 20 € en tendidos couverts rangs 4ème catégorie.

Les formules « Jeunes » sont réservées aux jeunes de moins de 26 ans et sont limitées à 50 places par catégorie.

**APPROUVER** le principe du paiement échelonné des abonnements FERIA en 6 versements,

**APPROUVER** l'entrée gratuite aux jeunes de moins de 18 ans, munis d'un billet, pour les spectacles suivants : novilladas non piquées, novillada piquée, cornes et traditions, la finale des cocardes ainsi que pour les visites des toros,

**APPROUVER** le principe d'un tarif préférentiel (-50 %) pour les personnes en fauteuil roulant et leurs accompagnateurs, dans la limite des places disponibles et adaptées à l'accueil de ces personnes, à savoir 12 places (6 places pour les personnes en fauteuil roulant et 6 places pour les accompagnateurs),

**APPROUVER** le principe d'un tarif réduit pour certaines places qui ne donnent pas une qualité d'assise égale aux autres places de la même catégorie. Celles-ci sont situées aux Gradins Supérieurs et aux Tendidos Couverts des arènes. Leurs tarifs sont calculés en appliquant une réduction de 20 % par rapport au tarif plein de la même catégorie et arrondis à l'euro,

**APPROUVER** le tarif forfaitaire de 6 € pour les frais d'envois postaux,

**ADJOINDRE** à tous ces tarifs, exceptés pour les spectacles non numérotés, des frais de gestion fixés à 1.50 € par billet,

**DECIDER** d'exonérer des frais de gestion :

- Billets faisant l'objet d'un abonnement,
- Billets de Rejon vendus aux abonnés des corridas,
- Billets vendus aux partenaires et annonceurs pour les corridas,
- Billets vendus aux clubs taurins pour le concours landais.

**APPROUVER** le principe de remboursement de billets des divers spectacles : pour cause de report du spectacle, pour cause d'annulation du spectacle, pour cause de décès du titulaire, pour préjudice subi lié à des impératifs d'organisation.

**AUTORISER** Monsieur le Maire, à délivrer diverses places gratuites, à caractère protocolaire, sociale et de services,

**AUTORISER** Monsieur le Maire, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Est-ce qu'il y a des questions ?

**Monsieur le Maire**

Merci, y a-t-il des questions ? Pas de question.  
Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Voté avec 28 voix pour et 7 abstentions.**

Les trois délibérations que nous sommes en train de voir montrent l'étendue et le caractère éclectique des délégations de Pascal DAGÈS, puisque c'est toujours lui qui va prendre la parole pour cette fois-ci, le tarif et les zonages 2023 du stationnement payant.

## **10- STATIONNEMENT PAYANT - TARIFS ET ZONAGE 2023**

### **Monsieur Pascal DAGÈS**

Oui, nous changeons complètement de registre. Nous allons stationner à Dax maintenant au lieu de stationner aux Arènes. C'est le principe du stationnement à Dax qui n'avait pas évolué depuis 2018, qui avait besoin d'être repensé, pour d'abord désengorger des zones résidentielles en périphérie du centre-ville, améliorer la rotation des véhicules pour favoriser les commerces de Dax, mettre à niveau les tarifs du stationnement qui n'avaient pas évolués depuis 2018 et offrir plus de places de stationnement dans certains secteurs, notamment le secteur de la gare. Tout ceci dans un contexte de nouvelle dynamique du centre-ville, avec l'ouverture des nouvelles Halles et du recentrage des marchés autour des Halles, d'une croissance démographique de la ville qui engendre certains inconvénients, c'est normal, avec des listes d'abonnements assez importantes, jusqu'à 400 personnes en attente. Dans un contexte où il faut s'adapter aux changements de certains quartiers comme la gare et le Sablar, nous en parlerons plus tard.

Nous avons donc souhaité adapter notre politique de stationnement qui entrera en vigueur le 1er janvier 2023.

Tout d'abord, le quartier de la gare va être entièrement repensé pour les voyageurs, pour les véhicules qui déposent des usagers du train, c'est un véritable souci mais aussi pour les personnes qui empruntent tous les jours l'avenue de la Gare, en particulier au moment des arrivées et des départs de trains, c'est assez embouteillé.

Pour y remédier, le Grand Dax va proposer la création de 36 places supplémentaires de courte durée, qui seront accessibles au public dès février 2023 sur le parking avec barrières qui est situé au pied du bâtiment abritant l'agglomération.

Les utilisateurs bénéficieront donc de 30 minutes gratuites et au-delà des 30 minutes, ils devront payer le tarif appliqué en secteur 1 sur la ville de Dax, ce sera donc un stationnement considéré en secteur 1.

Au mois d'avril également, seront créés au pied du parvis de la gare, 19 arrêts minutes supplémentaires, ce qui exige une refonte complète de ce secteur. Le secteur qui était réservé aux taxis va désormais devenir une zone ouverte au grand public.

Les automobilistes pourront ainsi déposer ou venir chercher rapidement les voyageurs. Vous savez que c'était un gros problème. Il y avait beaucoup de plaintes, certains se prenaient 135 euros d'amende parce qu'ils étaient garés sur la voie des bus. Il y avait 4 places uniquement de dépose minute, ces 4 places seront conservées, il y en aura maintenant 19 de plus.

D'autre part, les taxis, se rapprocheront de la gare et quitteront leur emplacement actuel, pour être plus à proximité du parvis abrité des bus. Ceci a été vu évidemment en concertation avec eux. Une communication et une signalisation sur place seront mises en place, de façon à ce que tout le monde s'approprie rapidement cette nouvelle manière de se garer. Il faut savoir également que ce quartier de la gare qui évolue, vous le voyez tous les jours en y passant devant, aura également 140 places supplémentaires, avec les 15 premières minutes gratuites, qui seront créées par l'exploitant EFFIA et qui seront accessibles par le rond point de la route départementale 129. Elles viendront étoffer l'offre actuelle de 300 places.

L'avenue Saint Vincent de Paul bénéficie de 8 places de stationnement créées dans le secteur de « Coeur de frais » au tarif du secteur 2, avec toujours 30 minutes de stationnement gratuit.

Au niveau sectoriel proche du centre-ville, plusieurs changements.

Tout d'abord, la mise en secteur 1 de certaines zones qui sont actuellement en secteur 2, mais très proches du centre-ville et très proches de nos commerces, qui sont : la rue Sully, le cours du Maréchal Joffre, le cours Galliéni.

Le parking en enclos de la place Saint Pierre connaît les mêmes problèmes que nous avons connu auparavant avec le parking de la place Chanoine Bordes, en embolisation complète.

C'est dommage qu'un parking à l'entrée de notre ville soit embolisé de la sorte donc nous allons le passer en voirie. Tout ceci évidemment afin d'augmenter la rotation des véhicules et favoriser nos commerçants. Pour assurer une rotation de stationnement dans une zone nouvellement équipée, c'est « Le Sablar » avec une maison médicale, nous avons mis tout ce secteur, place Joffre et les rues autour de cette place, au tarif du secteur 2.

Au niveau du Casino, dans le but d'améliorer le stationnement des résidents qui se plaignent d'avoir ce quartier totalement embolisé au cours de la journée mais aussi les patients des nombreux cabinets médicaux présents dans ce secteur, le stationnement passera en secteur 2 : le bout de l'avenue Milliès Lacroix, le bout de la rue Chanzy, le bout de la rue du Tuc d'Eauze, la rue Aparisi Serres, le boulevard Poyusan jusqu'au boulevard Carnot qui lui restera gratuit.

Même chose également sur l'avenue Victor Hugo, qui augmentera son secteur payant en secteur 2 jusqu'à l'angle de la rue Joseph Darqué et de la rue Charles Despiau qui se font face à face et une partie de la rue de la Croix Blanche jusqu'à la rue Fournadet, qui passera en zone payante, car très proche du centre-ville.

Afin de compenser tout ceci, nous avons mis une partie de la ville de Dax qui était payante en secteur gratuit : le bout du quai Raphaël Milliès Lacroix, c'est-à-dire le pied du pont et tout le boulevard Paul Lasaosa, qui est un secteur non habité, donc les voitures qui s'y gareront ne gêneront pas les résidents puisqu'il n'y en a pas.

Au total, le solde des nouvelles places gratuites et des places payantes s'équilibre complètement.

Il y a des modifications tarifaires, il y a une évolution c'est sûr mais le stationnement se gère un peu comme un budget d'entreprise, la tarification et les recettes doivent permettre de couvrir les frais généraux, les investissements, comme les logiciels qui sont indispensables, la norme carte bancaire, les achats d'horodateurs, les entretiens que sont le traçage, les réparations, le vandalisme qui malheureusement nous concerne un peu.

Les anciens tarifs étaient trop bas pour s'engager sur l'avenir et auraient dû automatiquement mettre les administrés à contribution, c'est ce que nous ne voulons pas. Nous voulons que ce budget s'équilibre tout simplement. Il faut savoir que malgré toutes ces évolutions, nous restons inférieurs aux tarifs qui étaient en vigueur en 2017. Nous pouvons donc considérer qu'entre 2017 et 2023, il n'y a pas d'évolution. Les tarifs de 2018 étaient trop bas pour continuer à gérer correctement notre stationnement.

Quand nous avons reconsidéré notre tarif, il faut savoir que nous avons fait une étude concurrentielle. Nous nous sommes penchés sur les tarifs des différentes villes qui sont autour de Dax, comme Bayonne, Mont de Marsan, Pau, Tarbes et je peux vous dire que nous sommes tout à fait placés par rapport à ces villes.

Les avantages actuels demeurent, à savoir la pause méridienne gratuite entre 12h et 14h, la demi-heure gratuite en voirie, l'heure gratuite en parking en enclos et les samedis après-midis resteront gratuits.

Pour le stationnement de courte durée en secteur 1, il y aura donc une augmentation tarifaire allant de 30 à 50 centimes. Pour 4 heures de stationnement, le montant passe de 20 à 25 euros avec toujours la demi-heure gratuite. Ce sont, je le répète, des tarifs très très bas par rapport aux autres villes, y compris pour les tarifs horaire et tarifs abonnement.

Concernant le stationnement de longue durée en secteur 2, les usagers bénéficient toujours d'une demi-heure de stationnement, il ne bouge pas, à part la tranche horaire de 8h qui augmente de 10 euros, qui s'explique aussi par l'augmentation du FPS (Forfait Post Stationnement), dont je vais parler juste après. Pour les parkings en enclos, il y a toujours la gratuité d'une heure avec une augmentation de 30 centimes à 1,80 euros, pour les durées les plus longues.

Pour le Forfait Post Stationnement, il passe de 20 à 30 euros mais il y aura possibilité de le réduire à 25 euros, s'il est réglé dans les cinq jours via les horodateurs ou l'application mobile.

Les abonnements destinés aux résidents, ils ne bougent pas, ils sont toujours à 30 euros pour les parkings en enclos et à 15 euros sur voirie.

Les actifs, eux, verront par contre leur abonnement augmenter. Il passera à 25 euros par mois pour stationner en voirie sur les secteurs 1 et 2 ou en parking en enclos. Je le répète, ce tarif reste très bas par rapport à d'autres villes du Sud-Ouest que j'ai nommées. Le tarif de 15 euros était effectivement beaucoup trop bas pour que nous puissions continuer à gérer correctement notre stationnement, sans que cela coûte aux contribuables. 25 euros, je vous le rappelle, c'est le prix d'une journée de stationnement. Pour le prix d'une journée, ces actifs pourront avoir un mois de stationnement. Nous offrons en plus la possibilité aux professionnels de se garer au parking de la Tannerie, qui n'était pas trop fréquenté, au tarif de 15 euros, tarif très avantageux.

Je rappelle que le bout du Quai Milliès Lacroix est également gratuit, ainsi que le boulevard Paul Lasaosa.

Pour les curistes, l'abonnement passera à 40 euros pour les trois semaines.

Enfin, il y a le secteur 3 qui existe toujours, avec les parkings gratuits de la place de la Chalosse, de la place de la Torte qui eux, sont desservis régulièrement par des navettes gratuites.

Pour les fêtes de fin d'année, du 10 au 31 décembre, le stationnement est gratuit en voirie tous les après-midis, ceci perdure et c'est déjà en vigueur.

Ces tarifs évolueront dès le 1er janvier pour les sites qui sont déjà équipés. Pour les nouveaux secteurs payants, il y aura bien sûr de la communication, une période pédagogique, afin de renseigner les populations concernées.

C'est une politique évolutive, nous ne sommes pas dans l'immobilisme, il faut s'adapter au contexte. C'est sous contrôle permanent et avec un dialogue permanent et entretenu avec notre prestataire Moovia. Des rencontres cycliques seront prévues.

Enfin un dernier mot, les gens sont incités à télécharger l'application Easypark car c'est l'application qui permet de payer au plus juste le stationnement.

### **Il sera donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :**

**ABROGER** les délibérations prises précédemment,

**APPROUVER** la gestion sous forme de parc en enclos des parkings Arènes, la Tannerie, les Berges et Chanzy.

**APPROUVER** la gestion du parking des halles et d'une partie du parking de la Tannerie, sous forme de parking abonnés 24/24,

**APPROUVER** les dispositions suivantes applicables à compter du 2 janvier 2023,

**APPROUVER** les tarifs de la redevance en paiement immédiat du stationnement payant, présentés dans le tableau joint en annexe 1, sur les voies dont la liste est jointe en annexe 2,

**FIXER** l'abonnement mensuel pour les résidents des secteurs 1 et 2 à 15 € TTC (stationnement 24/24), uniquement valable pour le stationnement sur les places disponibles sur voirie dans le secteur de résidence,

**FIXER** l'abonnement mensuel pour les résidents des secteurs 1 et 2 à 30 € TTC (stationnement 24/24) et à 330 € TTC l'abonnement annuel, uniquement valable pour le stationnement sur les places disponibles dans les parcs en enclos et dans le secteur 2,

**FIXER** l'abonnement professionnel mensuel pour les actifs / artisans / commerçants / professions libérales exerçant une activité dans les secteurs 1 et 2 à 25 € TTC (stationnement de 6 heures à 21 heures et pour les horaires décalés de 4 heures à 19 heures, de 11 heures à 2 heures), et à 275 € TTC l'abonnement annuel, uniquement valable pour le stationnement sur les places disponibles dans les parkings en enclos et dans le secteur 2,

**FIXER** l'abonnement professionnel mensuel pour les actifs / artisans / commerçants / professions libérales exerçant une activité et dont le véhicule est un outil de travail essentiel, journalier et permanent, dans les secteurs 1 et 2 à 25 € TTC uniquement valable pour le stationnement sur les places disponibles sur voirie,

**FIXER** l'abonnement annuel pour les professionnels de santé établis sur Dax à titre gratuit, pour une durée journalière de 3 heures fractionnables, dans le cadre d'un abonnement mensuel, en secteur 1 et secteur 2,

**FIXER** l'abonnement curistes à 40 € TTC pour trois semaines (stationnement 24/24) uniquement valable pour le stationnement sur les places disponibles dans les parkings en enclos,

**FIXER** l'abonnement mensuel abonné 24/24 dans le parking des halles au tarif de 79 € TTC par mois, avec l'application des conditions de résiliation et de remboursement précitées,

**FIXER** l'abonnement mensuel abonné 24/24 dans une partie des places du parking de la Tannerie au tarif de 15 € TTC par mois, avec l'application des conditions de résiliation et de remboursement précitées,

**FIXER** l'abonnement mensuel des commerçants non sédentaires à 5 € TTC pour le stationnement du samedi matin, uniquement valable pour le stationnement sur les places disponibles sur voirie, de 5 heures à 14 heures, et pour le marché à la brocante du jeudi de 7 heures à 19 heures,

**FIXER** le montant du forfait post-stationnement à 30 € TTC pour le secteur 1 (stationnement limité à 4 heures) et à 30 € TTC pour le secteur 2 (stationnement limité à 8 heures), avec les modalités de paiement sur les canaux proposés (horodateurs, applications mobiles),

**FIXER** le montant du forfait post-stationnement minoré à 25 € pour le secteur 1 (stationnement limité à 4 heures) et à 25 € pour le secteur 2 (stationnement limité à 8 heures), avec les modalités de paiement sur les canaux proposés (horodateurs, applications mobiles).

**LIMITER** le nombre d'abonnement à un par foyer fiscal pour l'abonnement résident à titre personnel,

**LIMITER** les abonnements à un par résident à titre professionnel,

**LIMITER** la possibilité de résilier un abonnement avant son terme aux seuls abonnements annuels. Les abonnements mensuels ne pourront donc faire l'objet d'aucun remboursement pour le mois de la demande de résiliation, sauf en cas de paiement d'avance de plusieurs mois par l'abonné,

**LIMITER** les cas de remboursement d'un abonnement annuel aux cas suivants : décès du titulaire, cession du véhicule concerné par l'abonnement, déménagement / mutation pour les abonnements résident à titre personnel, cessation d'activité pour les abonnements résident à titre professionnel. Un justificatif probant devra être fourni par l'abonné. Le remboursement sera calculé prorata temporis à compter de la date de résiliation effective,

**AUTORISER** Monsieur le Maire à mettre en œuvre les modalités du service public du stationnement payant prévues par la présente délibération et à signer tout document relatif à ce dossier.

### **Monsieur le Maire**

Merci, est-ce que vous voulez faire une pause ? Le porte parole de cette assemblée pourrait dire que nous préférons quand vous présentez les cartels Monsieur DAGÈS !

### **Monsieur DAGÈS**

Et encore je parle vite !

### **Monsieur le Maire**

Ceci dit, c'est un sujet très important.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur Yves LOUMÉ.

### **Monsieur Yves LOUMÉ**

Merci Monsieur DAGÈS pour ce très long exposé, plein de justifications. Je vais essayer d'être plus court.

Ce soir, vous demandez au conseil municipal de se positionner sur les nouvelles modalités de stationnement sur Dax. Je vais commencer par évoquer ce qui me paraît positif à ce sujet.

La ville et la communauté d'agglomération du Grand Dax ont récemment communiqué sur de nouvelles offres de stationnement dans le quartier de la Gare. Sachez que nous approuvons les améliorations susceptibles d'être amenées sur ce quartier, en évolution permanente, vous l'avez rappelé. En effet, les nombreuses réalisations effectuées ces dernières années entraînent une fréquentation élevée, en terme de salariés ou autres, dans les divers organismes mais aussi des étudiants ou des stagiaires, notamment sur les structures universitaires ou de pointe comme Pulséo. A cette activité déjà intense vont s'ajouter tous les services, associations et structures dans la prochaine tranche de l'immeuble Confluences, livré prochainement.

Déjà, il y a quelques années les élus aux responsabilités avaient émis des réserves, voire avaient protesté auprès des services gestionnaires de la SNCF et Effia sur le niveau de stationnement proposé et prédit que ce niveau n'était pas calibré à la hauteur de l'évolution prévisible du quartier. Donc, je le répète nous approuvons ces projets d'amélioration.

A ce propos, nous avons lu dans la presse qu'il était prévu du stationnement aérien du même type, je suppose, que celui contre lequel vous vous étiez élevés, je ne suis pas sûr que l'adjectif soit adéquat avec la plus grande véhémence lors de la dernière campagne des élections municipales. Je vois que finalement, ce qu'il est convenu d'appeler le parking Chanzy fait des petits à moins que, comme vous l'aviez annoncé en début de mandat, vous ne le vendiez à Effia. Non, je pense que vous allez le garder là où finalement il rend de fiers services, comme votre adjoint, Monsieur DAGÈS, a bien voulu le reconnaître dans les colonnes de Sud-Ouest il y a quelques mois.

Du coup, peut-être pourriez-vous enfin le terminer, puisque je vous rappelle qu'il était prévu un bardage bois et une végétalisation en cascade, sensés améliorer l'esthétique du bâtiment. Oui Monsieur DUBOIS, je le répète, c'était prévu ainsi. Puisque le parking Chanzy nous a mené près du centre-ville, parlons-en.

Vous n'aviez de cesse avant d'être élus, de vous moquer de la municipalité précédente lorsqu'elle évoquait les voitures « ventouse » dont nous sommes tous conscients qu'elles nuisent à la facilité d'accès des commerces du centre-ville. Nous savons à quel point nos commerçants du centre-ville ont besoin d'être aidés en ces périodes troublées. Qu'avons nous entendu de votre part lors de cette campagne municipale. Si c'est une question, je pense avoir un début de réponse. Beaucoup de promesses, des promesses dont nous savons qu'elles n'engagent que ceux qui les écoutent. Beaucoup de contre vérités également, voire de mensonges, j'ai tout là et notamment sur le sujet qui nous occupe ce soir, le stationnement. Dans vos engagements de campagne, ce sont les engagements 7, 8, 9 et 10. Alors, si le 10 a bien été respecté, je rappelle qu'il s'agissait de la gratuité de stationnement pour les professionnels de santé. Je ne vais pas revenir dessus, nous l'avions dit ici même l'hiver dernier, nous avions dit pourquoi nous étions défavorables à cette proposition. Nous considérions que les médecins pouvaient payer un abonnement de 15 € mensuel, je n'insiste pas.

Parlons plutôt des 3 autres engagements de votre programme relatifs au stationnement. Numéro 7, je cite : « Diminuer le périmètre de stationnement en zone 2 (des places deviendront gratuites) ». Aujourd'hui, vous faites exactement le contraire, boulevard Poyusan, rue Chanzy, rue du Tuc d'Eauze, rue Aparici Serres, fin de la rue Millies Lacroix, etc. Je ne vais pas toutes les citer, Pascal les a très bien citées tout à l'heure. Toutes ces rues où le stationnement était gratuit, la plupart du temps occupées par les résidents, toutes ces rues deviennent payantes. C'est également le cas de la place Joffre et toutes les rues adjacentes. Quartier que je connais très bien pour y avoir habité longtemps, je connais très bien les résidents qui, en grande majorité, se garent sur cette place et vont devoir payer demain. Ils vont apprécier. Au lieu de diminuer le périmètre de stationnement payant, vous l'augmentez considérablement. Vous allez faire payer des gens résidents, salariés, clients parfois, qui se garaient dans ces zones pour leur gratuité. A l'inverse, vos prédécesseurs avaient décidé de laisser un certain nombre de places gratuites, en périphérie du centre-ville, places qui arrangeaient beaucoup de monde y compris des avocats, j'en connais. Où vont aller se garer toutes ces personnes ? Ne vont-elles pas aller « emboliser » les quartiers résidentiels plus éloignés ? Question.

Engagement de campagne numéro 8 : « Offrir une heure gratuite sur toutes les places de centre-ville ». Désolé Monsieur le Maire mais force est de constater que là aussi, une contre vérité, voire un mensonge. Non seulement depuis 2,5 ans que vous êtes en responsabilité, cette mesure n'est toujours pas appliquée mais de plus, ce qu'il est convenu d'appeler le parking St Pierre, qui bénéficiait de cette heure gratuite en tant que parking enclos, va la perdre pour devenir un parking de voirie classique. Les commerçants environnants, eux aussi, vont apprécier.

Engagement numéro 9 : « Instituer la gratuité totale le dimanche y compris sur les parkings à enclos ». Alors, sauf erreur de ma part, les barrières ne sont toujours pas levées le dimanche, encore un mensonge.

J'ajouterai le montant du forfait post stationnement, joli nom pour ne pas dire PV, qui passe de 20 à 30€, soit 50 % d'augmentation. Les visiteurs qui dépassent toujours involontairement leur temps de stationnement, apprécieront le cadeau, surtout durant ces périodes si difficiles pour beaucoup de nos concitoyens.

J'ai également relevé que dorénavant, les curistes se verront proposer un abonnement de 40 €, pour les 3 semaines de cure. Au-delà du prix, que personnellement je trouve aberrant par rapport au tarif abonnement proposé, je le rappelle, Pascal l'a rappelé abonnement à 15 € mensuel, pensez-vous que cela soit la meilleure proposition à faire pour enrayer la baisse de la fréquentation thermale ? Aux alentours de moins 25 % nous disait Madame DEDIEU la semaine dernière lors d'une commission thermalisme.

Pour ma part, je ne pense pas, comme je ne pense pas que les mesures que vous faites voter ce soir pendant ce conseil municipal, soient favorables aux commerces de centre-ville.

Au-delà des promesses de campagne non tenues, ces mesures seront certainement contre productives. A l'heure où les zones payantes et les tarifs de stationnement vont fortement augmenter en centre-ville de Dax, je rappelle que le parking du Grand-Mail et tous les parkings des grandes surfaces sont gratuits. Nous voterons contre cette délibération bien évidemment.

Je vous remercie.

### **Monsieur le Maire**

Je pense que Pascal DAGÈS a des choses à dire et je pense que j'en aurai également.

### **Monsieur Pascal DAGÈS**

Pour le parking aérien de la SNCF, je réponds vite fait, je crois qu'effectivement un parking métallique va très bien dans ce cadre là. Dans un cadre plus historique comme la rue Chanzy, cela me gêne un peu plus, enfin bon, ça c'est une chose.

Vous dites que nous augmentons le stationnement payant, non, je le dis bien. C'est très bien de mettre le doigt sur les places qui augmentent en secteur 2 mais les places que nous avons mises gratuites au bout du quai Raphaël Millies Lacroix et Paul Lassaossa, vous n'en parlez pas, alors que ce sont des places qui s'équilibrent.

Il y aura aussi très certainement des travaux dans cette zone là pour le stationnement, ce qui augmentera très certainement encore le stationnement gratuit. Donc de ce côté là, je peux vous dire que nous avons la conscience tranquille, il n'y a aucune place supplémentaire en stationnement payant.

Et à un moment, le stationnement, c'est un peu comme le commerce, c'est une chose vivante, il faut savoir s'adapter. Quand nous voyons le changement de contexte économique dans le quartier du Sablar avec une maison médicale qui a une certaine importance et qui voit une augmentation considérable de sa fréquentation. Cela a engendré une modification du stationnement dans cette partie de la ville, il le fallait, c'était une demande, non seulement des professionnels mais également des usagers, de pouvoir se garer afin d'utiliser ces nouveaux locaux médicaux, sans être gênés. Donc, nous nous adaptons tout simplement.

Concernant l'heure gratuite, je vous signale que notre mandat n'est pas terminé, que nous faisons face actuellement à un contexte économique particulièrement difficile et les finances de la ville, je ne vous en parle pas. Nous faisons tout pour améliorer les choses. Évidemment, si nous voyons qu'à un moment, il y a la possibilité de mettre cette heure gratuite, elle n'est absolument pas enterrée, elle est toujours en projet. Il est vrai que nous ne l'appliquons pas pour le moment.

Concernant le parking St Pierre, vous dites que les commerçants ne vont pas être contents, ils ne vont pas être contents de quoi ? Ils ont devant chez eux un parking qui est « embolisé », engorgé depuis le matin 8h jusqu'au soir 18h et ils ouvrent de 9h jusqu'à 19h. Il y a peut-être une heure où les gens pourront stationner mais nous leur mettons des places payantes afin que leurs clients puissent se stationner. Donc, je ne vois pas pourquoi ils ne seraient pas contents ? Moi, si j'étais commerçant dans ce secteur là et je ne suis pas très loin non plus, je peux vous dire que je serais satisfait d'avoir des places où il n'y a plus de voitures « ventouse » et qui peuvent servir à des clients toute la journée.

Et ensuite, juste une petite erreur de calcul le FPS n'augmente pas de 50 % mais de 30 %, attention, pour les commerçants il faut faire attention.

### **Monsieur le Maire**

Merci Pascal. Pas d'autres interventions ?

Monsieur LOUMÉ.

### **Monsieur Yves LOUMÉ**

Sur le FPS pour finir, quand cela passe de 20 à 30, pour moi 10, c'est la moitié de 20 donc c'est 50 %, voilà, ça c'est fait.

Nous n'allons pas compter les places qui vont se libérer et qui vont devenir gratuites mais à la limite, je vais peut-être m'y amuser ainsi nous ferons le décompte avec la place Joffre et le bout du quai Millies Lacroix. Concernant la maison médicale du Sablar, j'ai habité au Sablar pendant longtemps, je sais à quel point la première partie de la place, qui est goudronnée, est vide la plupart du temps, puisque c'est une place qui est payante et je sais que l'autre côté est plein. Donc, je pense que ce n'est pas très compliqué pour quelqu'un qui veut aller à la maison médicale de se garer dans la première partie, c'est à 100 mètres. Si les gens ne peuvent pas marcher 100 mètres, là, il faut m'expliquer.

C'est-à-dire que vous voulez faire des places gratuites ou payantes devant la maison médicale, réservées à la maison médicale ? Cela ne marchera pas.

### **Monsieur Pascal DAGÈS**

Nous mettons tout ce secteur payant à la demande des usagers et des professionnels. C'est tout. Parce que le contexte a complètement changé. Ce qui était vrai en 2018 n'est pas obligatoirement vrai en 2023, c'est tout. Il faut savoir s'adapter et c'est tout à fait normal. Ce n'est pas une critique de 2018 que je fais là, nous nous adaptons au changement de contexte de 2023. Je vous l'ai dit, la politique de stationnement doit être effectivement dynamique.

### **Monsieur le Maire**

Merci. Juste pour rebondir sur le stationnement, nous l'avions dit durant la campagne des élections municipales, ces sujets ne sont pas simples parce qu'effectivement, il y a toujours des décisions qui entraînent des conséquences et il faut arriver à faire en sorte que le stationnement en centre-ville et au-delà soit le mieux vécu possible. Nous avons, avec les propositions faites ce soir et Pascal les a très bien décrites je crois, proposé des choses qui vont résoudre beaucoup de tensions. Des files d'attente de plus de 400 personnes sur les listes d'abonnement, des endroits totalement « embolisés » où résident des personnes qui ne peuvent pas se garer quand elles rentrent chez elles, autour de la Potinière, une rotation supérieure nécessaire, notamment sur la place St Pierre ... Bref, là nous allons avoir des choses qui, de notre point de vue, vont progresser.

Ce que vous avez dit est parfois presque vrai et parfois pas du tout. Il n'y a pas d'augmentation du secteur payant. L'augmentation du secteur payant avait eu lieu sous le mandat précédent, avec 459 places payantes supplémentaires. Nous, nous réduisons un peu, il y aura un peu plus de places gratuites à la sortie qu'à l'entrée. Vous pourrez aller compter effectivement et je crois que nous serons d'accord sur les chiffres. Il y aura au moins autant de places gratuites, voire un peu plus et effectivement, en réajustant les choses, il faut améliorer le système existant. Il faut lutter contre les voitures « ventouse », au contraire de ce que vous disiez et c'est en favorisant la rotation que nous pourrons le faire. Si la gratuité était la solution pour permettre un meilleur accès au centre-ville, cela se saurait. Nous avons des villes pas très loin d'ici, qui ont 2h de stationnement gratuit, nous y allons régulièrement pour en parler. Si les 2h gratuites suffisaient pour permettre à des hordes de clients supplémentaires d'aller en centre-ville, cela se serait déjà vérifié. Ce n'est pas le cas, au contraire, il faut de la rotation, c'est ce qui est proposé. Je n'y reviendrai pas, Pascal a très bien répondu.

Sur les mensonges que vous me prêtez, je vais répondre. Bon, c'est une habitude donc nous n'allons pas épiloguer sur les propos que vous tenez, puisque maintenant, nous y sommes habitués.

Tout ce que nous avons dit sur le stationnement nous l'avons fait mais vous avez raison, il y a un point, Pascal a répondu, que nous n'avons pas pu tenir à notre grand regret, c'est l'heure gratuite. C'est l'heure gratuite que nous voulions effectivement proposer aux habitants de Dax et à tous ceux qui viennent rendre visite à notre centre-ville et viennent bénéficier de ses services. Nous n'avons pas pu, à l'heure où nous parlons, la mettre en place, pour la raison évidente des finances de notre collectivité qui ne pouvait pas supporter le coût de cette heure gratuite supplémentaire. Pascal l'a dit, nous ne désespérons pas de pouvoir la mettre en place durant le mandat, si les finances de notre collectivité et le contexte qui nous est imposé, viennent à s'améliorer. Pour la gratuité des parcs à enclos le dimanche, c'est un problème technique que nous n'avons pas réussi à résoudre avec le prestataire, il faut savoir faire amende honorable.

Et puis, pour finir, je voudrais pour une fois, vous rendre hommage parce que très souvent, j'ai à regretter le manque de courage politique qui est le vôtre quand vous refusez le débat, soit en quittant la salle, vous l'avez fait ici, vous l'avez fait à l'agglo, soit en vous abstenant sans dire pourquoi, je suppose que nous aurons droit à des post Facebook qui l'expliqueront. En tous cas, en refusant là de débattre comme ça en face à face. Je dois saluer le panache qui est le vôtre de défendre ce soir la réalisation de la surélévation du parking Chanzy. Non mais vraiment chapeau, parce que cette réalisation affreuse au beau milieu du centre historique de Dax qui par ailleurs, était en train d'être labellisée Ville d'Art et d'Histoire. Cette réalisation qui fait peur à tous ceux qui veulent aller s'y garer et qui du coup ne s'y garent pas, à part le samedi matin quand tout est saturé et qu'ils n'ont pas le choix. Une réalisation, nous le verrons tout à l'heure puisque nous allons clôturer l'APCP, qui a coûté 1,7 million d'euros à la ville de Dax, qui a défiguré tout un quartier qui n'est pas utilisée, qui n'a rien résolu. Que vous veniez le défendre à nouveau ce soir, comme une réalisation emblématique du mandat précédent, je trouve que pour le coup, ça ne manque pas de courage, ni de panache et je vous laisse la liberté des propos qui ont été tenus pour défendre cet ouvrage que moi, je continue à considérer comme affreux et inutile et qui, effectivement est plutôt positionné d'habitude dans les périphéries de villes, dans les parkings même d'usines afin de permettre aux salariés d'aller stationner mais en aucun cas là où vous l'avez positionné. Et donc effectivement, je l'assume, nous avons pris la responsabilité d'arrêter les frais sur cet emplacement, parce que je crois que des bardages en bois n'auraient pas amélioré la situation.

Pour répondre à la question que vous n'avez pas posée mais que vous sous entendez. Nous avons essayé de le vendre à Effia mais au prix de la réalisation que vous aviez décidée, nous n'avons pas trouvé de terrain d'entente. Donc bravo en tous cas pour le courage dont vous avez fait preuve, exceptionnellement, ce soir Monsieur LOUMÉ.

Pas d'autres questions ? Alors je vous propose de passer au vote.  
Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Voté avec 7 voix contre.**

Je vous remercie.

Monsieur Pascal DAGÈS, encore, pour la modulation des plages horaires de l'éclairage public.

## **11- ECLAIRAGE PUBLIC : MODULATION DES PLAGES HORAIRES**

### **Monsieur Pascal DAGÈS**

Un petit rappel, puisque nous sommes dans l'historique des différentes délibérations. En avril 2016, le conseil municipal avait décidé de réduire l'éclairage public, surtout sur certaines zones et voies, entre minuit et 6h du matin. Cette décision s'inscrivait dans le cadre de l'Agenda 21.

Elle visait également une mise en conformité avec la législation du Grenel de l'environnement, en luttant contre les nuisances lumineuses, les émissions de gaz et en favorisant la réduction des dépenses d'énergie. Par la suite, plusieurs arrêtés ont été pris afin de moduler les horaires d'extinction sur certaines tranches horaires avec pour objectif d'adapter les conditions d'éclairage en recherchant un équilibre avec les objectifs d'économie et de sécurité. Le contexte a évolué, vous le savez avec la crise énergétique, une fois de plus, nous nous adaptons au contexte.

La crise énergétique actuelle génère une augmentation importante des coûts de fourniture de gaz et d'électricité, fragilisant encore un peu plus notre situation financière. La réduction de certaines consommations, dont celle de l'éclairage public qui représente en 2021 un budget de 330 000 €, devient donc impérative. Cela pourrait engendrer une économie aux alentours de 60 000 €, ce qui n'est pas négligeable.

Il est donc proposé de confirmer le principe d'interruption ou de réduction de l'éclairage public, entre 23h30 et 5h30 dans certains secteurs de la ville, ne sont pas concernés le centre-ville, ni certaines grandes avenues.

**Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :**

**ADOPTER** le principe d'interruption ou de réduction de l'éclairage public sur le territoire de la ville de Dax , entre 23h30 et 5h30 à compter du 16 décembre 2022

**SOLLICITER** le Sydec pour une reprogrammation des installations des commandes d'éclairage public sur une période d'un mois,

**SOLLICITER** le Sydec pour mettre en œuvre un plan d'investissement ambitieux de remplacement des équipements d'éclairage public par du matériel moderne et faiblement consommateur d'énergie,

**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

**Monsieur le Maire**

Merci. Y a-t-il des questions ?  
Il n'y en a pas, je mets donc aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?  
**Voté à l'unanimité**, merci.

Nous passons maintenant sur un autre sujet avec Marie-Constance LOUBERE BERTHELON et les tarifs 2023 des accueils de loisirs sans hébergement.

**12- ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) : TARIFS 2023 - AVENANT N°4 A LA CONVENTION DE VERSEMENT AIDE SOCIALE FACULTATIVE AUX FAMILLES PAR LE CIAS DU GRAND DAX**

**Madame Marie-Constance LOUBERE BERTHELON**

Merci Monsieur le Maire.

Les accueils de loisirs sont un lieu de vie, de rencontre et de convivialité organisés autour des besoins, du rythme et des compétences de l'enfant.

Pour le temps extrascolaire, la ville souhaite promouvoir une politique équitable en direction des familles dacquoises, de la communauté d'agglomération du Grand Dax et des autres communes, grâce à une tarification équilibrée en fonction des quotients familiaux dont bénéficient les parents.

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF 40) a communiqué les tranches de quotients familiaux (QF) appliqués aux familles pour la période du 3 janvier 2023 au 3 janvier 2024. La CAF a également reconduit des prix plafonds et planchers qui doivent être respectés par les gestionnaires d'ALSH s'ils souhaitent bénéficier d'aides à l'investissement,

Le conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS du Grand Dax) s'est réuni le 8 décembre 2022 et a fixé les modalités d'augmentation annuelle des tarifs harmonisés et appliqués aux familles fréquentant les accueils de loisirs sans hébergement du territoire, à 6 % arrondis au montant supérieur au centième, afin de prendre en compte l'augmentation des charges de fonctionnement des structures de loisirs (énergie, repas, ...etc...) et dans le respect des tarifs plafonds fixés par la CAF.

Par conséquent, il convient de fixer les tarifs des accueils de loisirs de la ville de Dax à compter du 03 janvier 2023.

Les crédits correspondants aux recettes sont inscrits au budget primitif de la ville de Dax, exercice 2023.

### **Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :**

**APPROUVER** les tarifs pour les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) à compter du 03 janvier 2023 tels que présentés en annexe,

**APPROUVER** l'avenant n° 4 à la convention de versement de l'aide sociale facultative aux familles par le CIAS du Grand Dax, annexé à la présente délibération,

**AUTORISER** Madame la première adjointe au Maire, Madame Martine DEDIEU à signer cet avenant ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier,

**NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Président de la communauté d'agglomération du Grand Dax.

### **Monsieur le Maire**

Merci. Y a-t-il des questions ?

Madame LOUME-SEIXO

### **Madame Viviane LOUME-SEIXO**

Merci Monsieur le Maire et Mesdames et Messieurs les élus.

Quelques propos pour vous partager les échanges riches, longs peut-être mais le sujet le mérite, qui ont eu lieu lors de la commission éducation, durant laquelle a été présentée cette délibération.

Alors évidemment, il y a cette augmentation qui nous est proposée, la raison invoquée est une réalité, ça, nul ne peut le nier, les coûts s'envolent pour les collectivités aussi. Vous avez cité le gaz, l'électricité, les prestataires j'imagine, les denrées alimentaires en particulier, etc. Je me dis simplement que les collectivités sont peut-être là aussi pour soutenir et accompagner les citoyens et qu'un effort aurait pu être fait pour ne pas ajouter une telle augmentation à bien d'autres, qu'ils ont dorés et déjà et qu'ils auront sans nul doute à subir durant de longs mois. Néanmoins, cette harmonisation des tarifs décidée il y a une 10aine d'années à l'échelle de l'agglomération et l'aide financière de cette collectivité pour la permettre, reste une très bonne chose. Les coûts demeurent raisonnables pour l'ensemble des familles du Grand Dax.

Depuis le dernier conseil municipal Monsieur le Maire, vous avez décidé de revenir sur votre décision d'alors, de diminuer la capacité d'accueil dans nos centres de loisirs, alors que la demande est comme partout en nette augmentation. Vous dites que dorénavant les Dacquois sont prioritaires, nous espérons donc qu'aucun enfant Dacquois ne se voit refuser l'accès aux accueils de loisirs de notre commune.

Malgré tout, reste la question des familles habitant hors Dax et qui demandent, pour diverses raisons, à ce que leurs enfants soient également accueillis dans nos structures : travail, scolarisation dans une de nos écoles, absence d'accueil dans leur commune. Cela n'est pas satisfaisant vous en conviendrez.

Nous n'avons pas encore assez de recul pour analyser les raisons de cette augmentation de ces demandes. Nous constatons juste que ce phénomène ne concerne pas seulement notre territoire, il est général. Est-il ponctuel, conjoncturel ? Sera-t-il amené à s'accroître, à ralentir, à s'inverser ? Des observatoires, l'OVLEJ (Observatoire des Vacances et des Loisirs des Enfants et des Jeunes) ou je ne sais pas, travaillent à ne pas en douter sur ces questions et pourront éclairer les décisions que devront nécessairement prendre tous les organisateurs d'accueils de loisirs.

Pour ce qui nous concerne, la réflexion ne peut être menée qu'à l'échelle de l'agglomération afin de trouver une solution, afin qu'aucun enfant du territoire ne soit exclu des accueils de loisirs. Il est urgent de mettre cette question à l'ordre du jour du conseil des maires. À l'instar de l'harmonisation des tarifs dont je parlais en début d'intervention, la capacité d'accueil dans des structures de loisirs existantes ou à inventer, doit devenir l'affaire de toutes et tous.

Je vous remercie.

### **Madame Marie-Constance LOUBERE BERTHELON**

Je l'avais dit lors d'un précédent conseil municipal et je l'ai redit en commission.

Il est vrai que nous avons subi une hausse de 30 % comme tout le monde, hausse que nous ne pouvions pas anticiper, puisque nous n'avions pas de recul, sortant de 2 années Covid. Cela est certainement dû à une croissance démographique au niveau du Grand-Dax. Je tiens à rappeler malgré tout, que certaines de vos communes « amies », je l'avais déjà dit, refusent d'accueillir l'ensemble des enfants dans leur commune et nous ne pouvons pas absorber tout le monde. Face à cette demande, nous n'avons pas voulu refuser de Dacquois et nous avons procédé au recrutement de 2 animateurs en début d'année scolaire. Nous avons, non pas des quotas mais des capacités d'accueil et nous accueillons donc à présent tous les Dacquois. J'ai les chiffres ici que je peux vous donner. Par exemple, mercredi 07 décembre : aucun refus, le mercredi 14 décembre non plus. Il est vrai que nous refusons entre 10 à 12 enfants par mercredi. Là où je vous rejoins, c'est que si cet engouement envers les centres de loisirs persiste, il faudra certainement en débattre auprès de l'agglomération et en conférence des maires et dans le cadre de la convention territoriale globale pour trouver une solution pour notre territoire et satisfaire ainsi l'ensemble des Grands-Dacquois.

### **Monsieur le Maire**

Merci Marie-Constance.  
Madame LOUME SEIXO.

### **Madame Viviane LOUME SEIXO**

Je me permets de répondre sur 2 remarques.

La première, vous ne pouviez pas prévoir cette augmentation, vous ne pouviez pas l'anticiper. Oui et non, nous en parlions déjà au début du mois de juillet de cette augmentation.

C'est même moi qui vous ai fait remarquer que les demandes augmentaient partout et vous vous en êtes même servi d'argument pour me dire « Vous voyez, le fait de supprimer les transports pour les accueils de loisirs n'a aucun impact puisque la demande n'a jamais été aussi importante ».

La deuxième chose, je crois que c'est Monsieur le Maire qui m'avait interpellée la dernière fois sans que je puisse répondre ou c'était Marie-Constance ? Vous ne vous seriez pas permis Monsieur le Maire ! Je n'avais pas pu répondre. « Nos amis font pareil », oui à l'exception peut-être de Mées, nos « amis » n'ont pas d'accueil de loisirs. C'est peut-être pour cette raison qu'ils ne font pas pareil. Ceci dit, ils ne proposent rien comme accueil à leurs concitoyens.

### ***Propos inaudibles dans la salle.***

Vous les considérez comme vos amis ?  
Ah d'accord ...

### ***Propos inaudibles dans la salle.***

La petite pique, je me permettais de la renvoyer.

En fait, l'intervention visait à solliciter Monsieur le Maire, Président de la communauté d'agglomération afin que cette question soit mise à l'ordre du jour du conseil des maires et rapidement traitée parce qu'étant donné que c'est un problème général à l'ensemble du territoire et pas que le nôtre, je parle bien de la France entière, je crains qu'il ne perdure.  
Merci.

### **Monsieur le Maire**

Merci.

Rapidement, c'est un sujet qui nous préoccupe parce que cela n'est jamais agréable de devoir dire à des familles « Nous ne pouvons pas accueillir vos enfants ». Plusieurs points. Déjà, nous n'avons jamais diminué la capacité d'accueil comme vous l'avez dit. Nous devons faire face à plus 30 %, voire plus, par rapport aux années précédentes donc, ce n'est pas que nous avons diminué, c'est la demande qui a augmenté avec la difficulté naturelle pour y faire face. Alors vous aviez des dons de prédiction et vous nous aviez alertés en juillet qu'il allait y avoir plus d'enfants, d'accord. Du coup, nous avons mis 2 animateurs de plus voyant le problème grossir mais jusqu'où va-t-on ? Jusqu'où peut-on embaucher des personnes ? Comment la ville de Dax peut assumer et avoir suffisamment d'animateurs pour pouvoir accueillir tous les enfants de l'agglomération qui voudraient venir ? C'est un sujet un peu délicat, il y a des équilibres budgétaires à tenir.

Et effectivement, quand vous parlez de ce qui se passe dans les communes voisines. Vous nous dites « Plus 6 %, peut-être que la collectivité est là pour assumer ». Déjà, vous le savez, il y a une tarification sociale pour les accueils de loisirs et qu'en fonction des capacités financières des familles, il y a des tarifications différentes mais quand même, « Quand je me regarde, je me déssole, quand je me compare, je me console ». nous parlions des communes « amies », nous l'avons vu à l'agglomération que vous aviez les mêmes approches sur des projets structurants, comme une salle de spectacles, que vous préférez comme Saint-Paul-Lès-Dax, qu'elle ne soit pas à Dax. Donc, nous pouvons parler d'amis du coup, vous êtes partis ensemble pour contester ce projet. A Saint-Paul-Lès-Dax, effectivement 100 % de plus sur l'accueil périscolaire, centre de loisirs c'est un exemple, plus 10 et 20 % sur la cantine. Ce n'est pas ce que nous avons voulu faire ici. Nous avons voulu mesurer tout cela pour qu'effectivement, chacun prenne sa part du sujet.

Et puis, partant du principe que nous avons une difficulté, oui je pense comme vous, je pense qu'il faut peut-être regarder cela à une échelle plus large. Peut-être celle de la communauté d'agglomération, j'en ai déjà parlé à plusieurs reprises.

Nous avons eu des réunions à ce sujet avec Guylaine DUTOYA ma vice-présidente en charge notamment du CIAS et les responsables de ce service. Alors, il ne faut pas non plus partir du principe que quand il y a un souci, il faut le repasser à l'agglomération et que cela se réglera tout seul, parce que bien évidemment, ce n'est pas aussi simple que cela. Je ne dis pas que ce sont vos propos mais je le reprécise. Par contre, je pense que nous devons trouver des solutions, notamment avec les communes qui, aujourd'hui n'ont pas ces accueils de loisirs. Vous citiez Mées mais il n'y a pas que cette commune, il y en a beaucoup d'autres. Ce n'est pas une critique. Ces communes ce sont structurées ainsi, elles n'ont pas aujourd'hui la structure et c'est compliqué d'en créer une. Je pense donc qu'il y a des discussions à mener afin, qu'à proportion des enfants qui sont confiés dans les structures des communes qui ont ce type d'équipement, la commune dont l'enfant est originaire pourrait contribuer et permettre d'augmenter l'accueil. Nous avons de la place, je crois que les structures sont suffisantes pour accueillir les enfants, ce qu'il manque aujourd'hui ce sont des animateurs pour les encadrer. Avec les normes très strictes et c'est heureux, il faut tant d'animateurs pour tant d'enfants.

La réflexion est entamée. Comme toujours sur ces sujets, ce n'est pas simple de trouver des compromis, des accords mais cela fait partie des pistes qu'il faut que nous trouvions ou en tous cas, que nous explorions, pour trouver des solutions à ce problème. Je remercie d'ailleurs Marie-Constance mais aussi le service Éducation ainsi que l'Amicale Laïque qui gère avec nous les centres de loisirs, parce que cela n'est jamais satisfaisant et c'est toujours compliqué de répondre à des parents, dont la frustration est bien légitime quand ils travaillent, qu'ils n'ont pas de solution pour la garde de leurs enfants.

Nous avons vraiment essayé de limiter ces situations au minimum, nous avons embauché plus de personnel mais l'exercice à ses limites et à un moment, il faut que nous trouvions des solutions pérennes avec tout le monde.

Oui, Madame VERDIERE BARGAOUI.

### **Madame Axelle VERDIERE BARGAOUI**

Je voudrais juste rétablir 2 vérités rapidement. Madame LOUME SEIXO faisait état d'un accueil sans hébergement qui existe à Mées justement et une chose, parce que c'est vous qui avez lancé le débat, notre groupe n'a jamais indiqué qu'il était contre une salle de spectacles à Dax.

### ***Propos inaudibles dans la salle.***

Ne vous en déplaise, relisez nous mais ce n'est en aucun cas ce que nous avons dit et bien évidemment, s'il doit y avoir une salle, autant qu'elle soit à Dax, nous sommes bien d'accord.

### **Monsieur le Maire**

Je vous propose de ne pas refaire le débat que vous auriez pu faire en évitant de partir de l'assemblée la dernière fois ! Non seulement vous l'avez dit mais vous l'avez écrit. J'ai reçu un dépliant dans ma boîte à lettres où vous indiquiez que « C'était un équipement obsolète, qui n'a plus lieu d'être aujourd'hui dans des territoires comme les nôtres ». Ce n'est pas le sujet, nous allons clôturer.

### ***Propos inaudibles dans la salle.***

Vous défendez Madame LOUME SEIXO qui aurait dit des choses différentes de celles que j'ai reprises. Merci pour la commune de Mées effectivement mais en tous cas, le problème lui, sur cette délibération précisément, reste entier et nous allons nous employer à chercher des solutions.

Pour l'autre sujet, vous aurez beaucoup de difficultés à faire ce numéro d'équilibriste qui fait un discours ici et en tient un autre lorsque vous êtes avec vos amis à l'agglomération du Grand Dax.

Nous allons passer au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Voté avec 7 abstentions**, je vous remercie.

Nous laissons maintenant la parole à Mylène HENault pour des décisions modificatives pour l'exercice 2022.

### **13- DECISIONS MODIFICATIVES EXERCICE 2022**

#### **Madame Mylène HENault**

Merci Monsieur le Maire.

Ce sont les dernières modifications modificatives pour le budget 2022. Elles concernent les budgets suivants : le budget principal de la ville, le budget annexe stationnement, le budget annexe des fêtes, le budget annexe activités assujetties à la TVA, le budget annexe des boues et le budget annexe eau thermale.

La plupart de ces DM concerne des APCP que l'on enlève du budget 2022 et qui seront remises sur le budget 2023.

La DM n°2 du budget principal s'équilibre en section d'investissement à - 1 360 000 €.

La DM n°2 du budget annexe stationnement s'équilibre en section de fonctionnement à 43 000 € et en section d'investissement à -103 000 €.

La DM n°2 du budget annexe fêtes s'équilibre à l'intérieur de la section de fonctionnement. C'est-à-dire qu'elle est à zéro parce que ce sont des virements à l'intérieur de la section de fonctionnement.

La DM n°2 du budget annexe des activités assujetties à la TVA s'équilibre en section d'investissement à -78 000 €.

La DM n°2 du budget annexe des boues s'équilibre à l'intérieur de la section d'investissement par des virements de crédits.

La DM n°1 du budget annexe eau thermale s'équilibre à l'intérieur de la section de fonctionnement et en section d'investissement à -23 400 €.

#### **Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :**

**ADOPTER** les décisions modificatives concernant le budget principal et les budgets annexes, stationnement, fêtes, activités assujetties à la TVA, boues et eau thermale telles que figurant dans les tableaux joints en annexe.

#### **Monsieur le Maire**

Merci, y a-t-il des questions ?

Il n'y en a pas, nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Voté avec 7 abstentions.**

Merci, je vous rappelle qu'il faudra signer les documents budgétaires en sortant puisque nous venons de voter les décisions modificatives.

Madame Mylène HENAULT pour la mise à jour des APCP.

#### **14- AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT - MISES A JOUR**

##### **Madame Mylène HENAULT**

Il s'agit de la mise à jour pour le budget 2022 et le report sur le budget 2023.

Je ne vais pas tout vous rappeler puisque vous avez le tableau qui est annexé à la délibération. Je vais juste vous rappeler, sans vouloir vous mécontenter mais nous clôturons l'APCP du budget du parking Chanzy, le fameux parking.

##### **Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :**

**APPROUVER** les montants des autorisations de programme ainsi que la répartition des crédits de paiements, tels qu'ils figurent dans le tableau ci-annexé,

**APPROUVER** la clôture de l'AP P19089 « Parking Chanzy ouvrage modulaire », sur le budget annexe Stationnement et pour le montant de 1 638 728,71 € HT.

##### **Monsieur le Maire**

Merci, y a-t-il des questions ?

Il n'y en a pas, nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Voté avec 7 abstentions, merci.**

L'ouverture des crédits 2023 pour le budget section investissement.

#### **15- BUDGET SECTION INVESTISSEMENT : OUVERTURE DES CREDITS 2023**

##### **Madame Mylène HENAULT**

Le budget n'étant voté qu'au mois de mars 2023, les règles applicables, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2023, sont les suivantes.

A l'intérieur de la section de fonctionnement, nous nous référons au budget 2022, nous pouvons dépenser et encaisser dans les limites de celles inscrites au budget fonctionnement de l'année passée.

En ce qui concerne la section d'investissement qui nous intéresse, nous pouvons payer les dépenses d'investissement de 3 manières :

Soit des restes à réaliser pour les dépenses engagées, avant le 31 décembre 2022. Ce sont des états qui sont transmis au trésorier.

Soit des APCP que nous venons de voter.

Et en ce qui concerne les dépenses nouvelles, celles-ci ne peuvent être mandatées et payées que sur autorisation de l'assemblée délibérante et dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2022, hors remboursement de l'emprunt, hors restes à réaliser et hors APCP.

##### **Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :**

**APPROUVER** l'ouverture des crédits en section d'investissement pour l'exercice 2023, dans les limites indiquées ci-dessus et conformément aux tableaux annexés,

**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Monsieur le Maire**

Merci, y a-t-il des questions ?  
Il n'y en a pas.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Voté à l'unanimité**, merci.

Mylène HENault toujours pour les tarifs municipaux

**16- TARIFS MUNICIPAUX AU 1ER JANVIER 2023**

**Madame Mylène HENault**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, il est proposé, dans certains domaines, de fixer de nouveaux tarifs municipaux, selon les propositions indiquées dans le tableau ci-annexé.

Dans le cas où la collectivité ne serait pas en mesure d'assurer les prestations pour lesquelles les abonnés ou usagers auraient acquitté les tarifs indiqués, il serait alors proposé de décider du principe de remboursement de ces personnes sur la base d'un état, établi par le service concerné, auquel seraient joints les relevés d'identité bancaire.

Dans le cas où la collectivité ne serait pas en mesure d'assurer les prestations pour lesquelles les abonnés ou usagers auraient acquitté les tarifs indiqués dans d'autres délibérations spécifiques approuvées en conseil municipal et pour d'autres prestations que celles énumérées ici, il serait alors proposé de décider du principe de remboursement de ces personnes sur la base d'un état, établi par le service concerné, auquel seraient joints les relevés d'identité bancaires.

**Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :**

**FIXER** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, les tarifs municipaux selon les propositions indiquées dans le tableau annexé à la présente,

**DECIDER** du principe de remboursement des abonnés ou usagers, lorsque le service pour lequel ils se sont acquittés du tarif, ne peut être rendu du fait de la collectivité et cela, aussi bien pour les tarifs indiqués en pièce jointe que pour les tarifs faisant l'objet d'autres délibérations spécifiques.

**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Monsieur le Maire**

Merci, y a-t-il des questions ?  
Il n'y en a pas.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Voté avec 7 abstentions.**

Madame Mylène HENault toujours pour les prestations de géomètre et un groupement de commandes.

## **17- GROUPEMENT DE COMMANDES : PRESTATIONS DE GEOMETRES**

### **Madame Mylène HENault**

La Communauté d'Agglomération du Grand Dax a proposé aux communes membres et à leurs établissements publics la constitution d'un groupement de commandes relatif à la réalisation de prestations de géomètres, comprenant notamment l'élaboration de divers relevés topographiques, de documents d'arpentage et de bornage. Ces prestations entreront, entre autres, dans le cadre de projets portés par chaque membre du groupement pour la fourniture de documents fonciers ou la délimitation du domaine public par exemple.

Compte tenu des besoins de la ville de Dax et de l'intérêt de mutualiser les achats (optimisation des prix et rationalisation des procédures d'achats notamment), il est proposé au conseil municipal d'adhérer à ce groupement de commandes, dont les modalités de fonctionnement sont décrites dans la convention ci-jointe.

Il est notamment prévu, conformément aux dispositions de l'article L1414-3 du Code général des collectivités territoriales, l'attribution du marché par une commission d'appel d'offres spécifique au groupement de commandes, composée d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant élus parmi les membres à voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement de commandes qui dispose d'une commission d'appel d'offres.

Alors 2 personnes ce sont proposées pour participer à cette commission d'appels d'offres. Madame Aline DUZERT en tant que titulaire et Madame Marylène DESTANAU en tant que suppléante, est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? Non.

### **Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :**

**APPROUVER** l'adhésion au groupement de commandes concernant la réalisation de prestations de géomètres,

**APPROUVER** les termes de la convention jointe en annexe,

**DESIGNER** Madame Aline DUZERT en qualité de membre titulaire de la commission d'appel d'offres ad hoc et Madame Marylène DESTANAU en qualité de membre suppléant,

**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention et toutes les pièces s'y rapportant.

### **Monsieur le Maire**

Il faut juste que je demande si quelqu'un s'oppose à ce que nous votions à main levée. Non. Merci.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Voté à l'unanimité**, merci et félicitations aux 2 heureuses élues qui ont bien voté pour elles, je l'ai vu !

Madame Mylène HENault toujours pour la subvention d'équipement de la ville de Dax à la CAGD pour des logiciels mutualisés.

## **18- LOGICIELS MUTUALISES - SUBVENTION D'EQUIPEMENT DE LA VILLE DE DAX A LA CAGD - AVENANT 3 A LA CONVENTION**

### **Madame Mylène HENAULT**

Il existe déjà une convention pour la mutualisation des services juridiques et marchés publics, divers services sont mutualisés entre la CAGD et la ville de Dax. A ce titre, des logiciels métiers sont mis en commun entre les deux collectivités et leurs établissements publics. Je ne vais pas vous citer tous les logiciels qui sont déjà mutualisés mais il se trouve que la CAGD va faire l'acquisition d'un logiciel de gestion des différentes activités des services techniques (logiciel ATAL) dont l'utilisation va être mutualisée avec les services de la ville de Dax.

Par ailleurs, la CAGD dispose d'un logiciel de gestion de la mise en conformité avec le Règlement Général de Protection des Données Personnelles (logiciel MYDPO) dont l'utilisation va être aussi mutualisée avec les services de la ville de Dax.

Une participation sera demandée à la ville de Dax à hauteur de 50% du montant réel facturé HT, pour la mise en service et le paramétrage de ce logiciel, cette participation faisant l'objet d'une refacturation du budget principal de la CAGD au budget de la ville de Dax. La CAGD adressera une demande de remboursement sur la base de la facture, à la ville de Dax.

Pour se faire il faut modifier 2 articles de la convention, l'article 1 et l'article 2.

### **Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :**

**APPROUVER** l'avenant n° 3 à la convention de subvention d'équipement versée par la ville de Dax à la Communauté d'Agglomération pour le financement de :

- l'acquisition d'un logiciel de gestion des différentes activités des services techniques (logiciel ATAL) dont l'utilisation va être mutualisée avec les services de la ville de Dax ;
- la mise à disposition d'un logiciel de gestion de la mise en conformité avec le Règlement Général de Protection des Données Personnelles (logiciel MYDPO) dont l'utilisation va être mutualisée avec les services de la ville de Dax,

**APPROUVER** la mise en place des refacturations pour l'acquisition et les maintenances des logiciels comme définies dans l'avenant 3,

**AUTORISER** Madame la 1ere adjointe au Maire à signer l'avenant à la convention et tout document nécessaire à son application.

### **Monsieur le Maire**

Merci, y a-t-il des questions ?

Il n'y en a pas.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Voté à l'unanimité**, merci.

L'adhésion au service du Plan Communal de Sauvegarde du Centre de Gestion des Landes et notamment le schéma départemental défibrillateurs.

## **19- ADHESION AU SERVICE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE DU CENTRE DE GESTION DES LANDES : SCHEMA DEPARTEMENTAL DEFIBRILLATEURS**

### **Madame Mylène HENAULT**

La réglementation impose aux collectivités l'installation de défibrillateurs dans certains établissements recevant du public (ERP).

Initialement, la ville de Dax avait acheté directement des défibrillateurs avec un contrat de maintenance extérieur (société SCHILLER). Lors du renouvellement de ces défibrillateurs ou de l'élargissement de notre parc, la question s'est posée de se tourner progressivement vers les services du Centre de Gestion des Landes (CDG40) dont le rapport qualité / prix était plus intéressant.

En effet, le Centre de Gestion des Landes a mis en place une mission d'assistance et de maintenance de ces défibrillateurs. Cette intervention mutualisée à l'échelle du département permet de réduire les coûts pour les collectivités et de garantir une maintenance régulière.

En cette fin d'année, le CDG40 a été contraint de faire évoluer son offre du fait du changement de marque de défibrillateurs. L'adhésion à ce service permet de disposer d'un matériel entretenu et changé en cas de panne ainsi que des séances de formations. Dans ce cadre, le CDG40 s'engage à mettre à disposition de la collectivité du matériel aux conditions tarifaires détaillées ci-jointes.

S'agissant de la ville de Dax, le coût annuel sera de 10 000 € pour 7 packs extérieurs, 11 packs intérieurs et 7 packs portatifs. Ce coût comprend : la mise à disposition de matériel, le volet conseil, la maintenance et la formation.

### **Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :**

**APPROUVER** la convention d'adhésion pour le schéma départemental défibrillateurs avec le Centre de Gestion des Landes ainsi que son annexe tarifaire, pour une durée de 5 ans,

**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention d'adhésion,

**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### **Monsieur le Maire**

Merci, y a-t-il des questions ?  
Il n'y en a pas.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Voté à l'unanimité**, merci.

Les tarifs publicitaires pour les supports de communication.

## **20- SUPPORTS DE COMMUNICATION : TARIFS PUBLICITAIRES**

### **Madame Mylène HENAULT**

La ville de Dax édite régulièrement « Dax le magazine ». Ce support, distribué dans les foyers des dacquois est susceptible d'intéresser des annonceurs publicitaires.

Deux à trois pages sont réservées à la publicité : une page intérieure, les 2ème et 3ème de couverture.

Dans le cas d'espaces invendus, la ville de Dax se réserve le droit d'insérer un encart de communication institutionnelle. Il en va de même pour un espace pour lequel l'annonceur n'a pas fourni dans les temps les éléments de sa parution, elle pourra être reportée dans un numéro suivant.

Dans le cas de page intérieure complète, un encart publicitaire pourra être inséré sur la 2ème et 3ème de couverture, sans que le tarif de couverture soit appliqué.

En cas de non fourniture de l'ordre d'insertion ou de la convention, l'annonceur sera facturé au prix fixé par la délibération.

Dans le cadre d'un marché adapté, la vente des espaces publicitaires est assurée par la société EMS (Etudes, Méthodes et Stratégies).

Dans le souci d'optimiser la vente des encarts publicitaires de ces outils, il est proposé de délibérer sur les tarifs qui font l'objet d'une augmentation de 6 % pour 2023.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget de la ville de Dax, exercice 2023.

**Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :**

**FIXER** les tarifs publicitaires joints en annexe,

**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**Monsieur le Maire**

Merci, y a-t-il des questions ? Pas de question.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Voté à l'unanimité**, merci.

Les enregistrements audio, une convention de partenariat avec la bibliothèque sonore pour le magazine municipal.

## **21- MAGAZINE MUNICIPAL : ENREGISTREMENT AUDIO CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA BIBLIOTHEQUE SONORE**

**Madame Mylène HENAULT**

La ville de Dax édite régulièrement « Dax le magazine ». Ce support, distribué dans les foyers dacquois est également accessible en version numérique sur le site internet de la ville.

La ville de Dax souhaite élargir la diffusion de cet outil de communication à tous les publics, afin de rompre l'isolement par la lecture, la culture et l'information des personnes empêchées de lire (déficients visuels, personnes en situation de handicap visuel, moteur ou cognitif), avec un téléchargement audio gratuit du magazine municipal.

La Bibliothèque Sonore met à disposition dans le cadre de son activité un accès en version audio de divers ouvrages, aux personnes empêchées de lire. Cet établissement offre un partenariat pour l'enregistrement d'une version audio du magazine de la ville.

Il est donc proposé de délibérer sur le principe de ce dispositif d'enregistrement audio du magazine municipal, dans le cadre d'une convention de partenariat à titre gratuit, ce qui est à souligner, avec la Bibliothèque Sonore.

**Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :**

**APPROUVER** le principe du dispositif d'enregistrement audio du magazine municipal,

**APPROUVER** la convention de partenariat à titre gratuit avec la Bibliothèque Sonore,

**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Monsieur le Maire**

Merci, y a-t-il des questions ?

Il n'y en a pas.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Voté à l'unanimité**, merci.

Une redevance pour les droits d'auteurs et articles de presse

## **22- DROITS D'AUTEURS ET ARTICLES DE PRESSE : REDEVANCE**

**Madame Mylène HENAULT**

Le Centre Français d'exploitation du droit de Copie (CFC) est l'organisme qui gère collectivement des droits d'auteur du livre et de la presse pour les reproductions et les rediffusions de leurs œuvres dans les secteurs professionnel et pédagogique. Il autorise contractuellement les organisations à rediffuser des contenus de presse et de livres, dans le respect du droit d'auteur et redistribue les redevances perçues auprès de ces organisations, aux auteurs et aux éditeurs des œuvres copiées. Le CFC est l'équivalent de la Sacem pour les œuvres musicales.

La ville de Dax dispose d'un contrat avec le CFC depuis 2015 (délibération 20151119-4 19 novembre 2015) au tarif initial de 1 250 € HT par an. Cela concernait essentiellement les droits de copies d'articles de presse.

Cet organisme propose un nouveau contrat avec une licence qui concerne toute la collectivité et en particulier, les copies d'articles de presse ou de pages de livres effectuées par différents services municipaux.

Le contrat avec le CFC prévoit le versement d'une redevance annuelle calculée sur les effectifs de la collectivité au 1<sup>er</sup> janvier de l'année considérée, agents publics ou contractuels et élus susceptibles de réaliser, de diffuser, de recevoir ou d'accéder à des copies, numériques ou papier, d'œuvres protégées dans le cadre de leurs activités professionnelles. Pour la ville de Dax, c'est le nombre de postes informatiques qui est pris en compte au titre d'effectif, soit 300 postes. Pour l'année 2023, le montant de la redevance annuelle s'élève donc à 2 500 € HT.

**Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :**

**APPROUVER** le principe d'une redevance annuelle versée auprès du Centre Français d'exploitation du droit de Copie (CFC),

**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents relatifs à la redevance et aux déclarations annuelles avec le Centre Français d'exploitation du droit de Copie (CFC).

## **Monsieur le Maire**

Merci, y a-t-il des questions ? Non nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Voté à l'unanimité**, merci.

C'est terminé pour Mylène HENAULT, je passe maintenant la parole à Monsieur Alexis ARRAS pour la dénomination du parvis de l'espace multifonctions de Cuyès.

## **23- ESPACE MULTIFONCTIONS DE CUYES : DENOMINATION DU PARVIS**

### **Monsieur Alexis ARRAS**

Bonsoir mes chers collègues.

Ce projet de restructuration de Cuyès, nous n'avons plus besoin de le présenter puisqu'il est passé en conseil municipal et il est passé dans la presse. Il s'agit donc de la réalisation d'un nouvel équipement et d'une restructuration complète de l'espace, au pied de la tour Gascogne. Dans ce cadre là, une vaste esplanade sera aménagée et nous avons souhaité l'appeler « Esplanade Jacques Maziol », pour une raison assez simple, c'est pour l'accompagnement que ce dernier a fait pour la ville de Dax dans les années 60. Je vais tout de même vous présenter rapidement le personnage, je pense que peu de personnes autour de la table le connaissent.

C'est un homme au comportement exemplaire durant la seconde guerre mondiale, qui est fait prisonnier en 1940, qui passe 5 ans au camp de prisonniers Stalag, qui au retour de la seconde guerre mondiale s'engage dans le sillage du Général De Gaulle. En 1958, il se fait élire député et c'est à ce moment là qu'il fait la connaissance, à la Commission des Lois, d'un autre parlementaire des Landes, Max MORAS, avec lequel il partage la profession d'avocat, la sensibilité au socialisme social et l'enracinement dans le Sud-Ouest. Quand en 1962, il devient ministre de la Construction et que dans un contexte politique compliqué, il obtient des crédits supplémentaires pour les HLM, une des choses qu'il va faire, c'est d'octroyer à la ville de Dax des crédits complémentaires de construction de logements sociaux. Ce sont ainsi des opérations comme SERON, comme LESPE qui ont été rendues possibles grâce aux crédits complémentaires. C'est l'accession à la propriété de dacquois dans le quartier de Berdot. Cette période précise est marquée aussi par sa venue en 1964 à Cuyès où il a inauguré la nouvelle cité dont il a accéléré la réalisation. Puisqu'en 1962, dans le cadre de ces crédits HLM complémentaires, il permet la réalisation des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> tranches.

Donc, pour rendre hommage à ce Toulousain célèbre, nous avons souhaité donner son nom à cette esplanade, « Esplanade Jacques Maziol » pour les nombreux services rendus à cette ville et notamment pour la proximité qu'il avait avec son maire de l'époque. Et donc, c'est avec une certaine émotion, vous l'aurez notée,

Qu'il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

**APPROUVER** la dénomination du parvis de l'espace public sur lequel est situé l'équipement multifonctions de l'ensemble immobilier de Cuyès, «Esplanade Jacques Maziol ».

### **Monsieur le Maire**

Merci Alexis pour cette présentation complète et intéressante.  
Y a-t-il des questions ? Non.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Voté à l'unanimité**, merci.

La modification du règlement de la subvention pour le ravalement des façades.

## **24- RAVALEMENT DE FAÇADES : MODIFICATION DU REGLEMENT DE LA SUBVENTION**

### **Monsieur Alexis ARRAS**

C'est un sujet que je ne vais pas vous représenter dans les détails. Vous savez que depuis une vingtaine d'années nous avons un règlement d'aides à la rénovation des façades du centre-ville, que nous avons une stratégie de mise en valeur du patrimoine dacquois et dans ce cadre, nous avons souhaité enrichir ce règlement sur deux points.

Le premier, qui peut paraître un « petit point » mais je sais que ma collègue Martine ERIDIA y est particulièrement attachée, il s'agit de la lutte contre la présence des pigeons en centre-ville qui est un vrai souci. Pour ceux qui l'auront remarqué, les déjections des pigeons sont particulièrement néfastes à l'entretien des façades. Il s'agit donc d'accompagner les particuliers en subventionnant les dispositifs anti-pigeons.

Et le deuxième, il s'agit d'accompagner les investisseurs, les particuliers qui veulent faire des rénovations extrêmement qualitatives des immeubles ayant un intérêt architectural. Nous avons déjà déplafonné la subvention pour les immeubles faisant plus de 100m<sup>2</sup> de surface. Il s'agit de déplafonner la subvention pour les immeubles ayant un caractère architectural. Ce changement de règlement, nous l'avons souhaité pour le cas vraiment particulier qu'est le 17 rue Saint Vincent, là où il y avait l'ancienne boutique Laborie. Nous avons souhaité accompagner cette rénovation parce que vous savez que, dans notre volonté de redonner de la qualité au centre-ville et de le faire monter en qualité justement, nous avons souhaité avoir des exigences patrimoniales, tant sur l'intérieur des immeubles que sur l'extérieur et que cela génère des surcoûts particulièrement importants. Et justement, pour soutenir ces efforts particuliers des investisseurs, nous vous proposons d'adapter le règlement pour accompagner ce genre d'initiative exemplaire.

### **Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :**

**APPROUVER** la modification du règlement d'attribution de la subvention municipale, telle que mentionnée ci-dessus,

**APPROUVER** la modification du règlement d'attribution pour ajouter les dispositifs anti-pigeons à la grille d'évaluation de la subvention,

**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### **Monsieur le Maire**

Merci, y a-t-il des questions ? Non, nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Voté à l'unanimité**, merci.

Alexis ARRAS toujours pour la réhabilitation de logements sociaux de Linxe et Maillet et la demande d'une subvention.

## **25- DEMANDE DE SUBVENTION : REHABILITATION DE LOGEMENTS SOCIAUX LINXE ET MAILLET**

### **Monsieur Alexis ARRAS**

Linxe et Maillet c'est un ensemble de 58 logements au total. 56 font l'objet d'une réhabilitation ce soir, 2 avaient été détruits par le feu et sont reconstruits et ne sont donc pas concernés par la subvention de ce soir. C'est une opération qui avait été réalisée entre 1958 et 1959. Ce projet de réhabilitation, qui est particulièrement exemplaire, a été très compliqué à monter pour XL Habitat qui était venu nous le présenter dès 2020, puisque c'est une opération assez lourde financièrement, c'est une grosse réhabilitation. XL Habitat a eu d'énormes difficultés à trouver l'équilibre de l'opération qui est permise notamment par le plan France Relance du gouvernement qui donne une subvention complémentaire pour la rénovation de ces logements. Il s'agit ce soir, dans le cadre de notre règlement d'intervention, agglomération et ville, de voter la subvention pour accompagner cette opération, qui est une opération exemplaire, sur 56 logements, 16 800 € pour la commune.

**Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :**

**ATTRIBUER** une subvention d'un montant de 16 800 € à XL Habitat pour la réhabilitation de 56 logements locatifs sociaux opération « Linxe et Maillet », situés rue Hélène Boucher à Dax,

**APPROUVER** la convention tripartite jointe en annexe,

**AUTORISER** Madame Martine DEDIEU 1ère adjointe au maire à signer la convention tripartite, puisque Monsieur le Maire la signe en tant que Président de l'agglo.

### **Monsieur le Maire**

Merci, y a-t-il des questions sur cette réhabilitation d'ampleur ? Pas de question, nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Voté à l'unanimité**, merci.

Alexis ARRAS toujours pour la mise à jour du tableau des références cadastrales concernant la taxe d'aménagement communale.

## **26- TAXE D'AMENAGEMENT COMMUNALE : MISE A JOUR DU TABLEAU DES REFERENCES CADASTRALES**

### **Monsieur Alexis ARRAS**

Finalement Monsieur le Maire, cette délibération me poursuivra durant tout le mandat ! Vous vous souvenez qu'au conseil municipal du mois de septembre nous avons dû revoter cette délibération que nous avons votée l'an dernier. Tout simplement parce que nous partions du code général des finances publiques, si je me souviens bien, pour passer au code général de l'urbanisme, donc il fallait changer toutes les numérotations et toutes les références d'articles. Et là en fait, c'est la direction générale des impôts qui, par rapport à une parcelle qui a été redécoupée, nous demande de re-délibérer avec les nouvelles références cadastrales. Sans entrer dans les détails, je vous propose de passer directement au vote.

**Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :**

**APPROUVER** le tableau des références cadastrales modifié au taux majoré (annexe 2),

**AUTORISER** Monsieur le Maire à notifier cette décision aux services préfectoraux et à la Direction Départementale des Finances Publiques des Landes,

**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Monsieur le Maire**

Merci, y a-t-il des questions ? Non, je suppose que tout le monde attend avec impatience la prochaine délibération sur ce sujet qui interviendra lors d'un prochain conseil municipal sans doute ! Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Voté à l'unanimité**, merci.

Une convention de servitude avec le Sydec maintenant rue des Carmes.

## **27- RUE DES CARMES : CONVENTION DE SERVITUDE AVEC LE SYDEC**

**Monsieur Alexis ARRAS**

Je pense que je n'apprendrai rien à personne en vous disant qu'il y a actuellement des travaux de rénovation rue des Carmes. Dans le cadre de ces travaux de rénovation, nous faisons l'enfouissement des réseaux secs. Il s'agit simplement d'accorder une convention de servitude au Sydec, pour pouvoir encastrier un tableau dans un mur.

**Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :**

**APPROUVER** l'institution d'une servitude, au profit du SYDEC, sur la parcelle communale cadastrée AE n° 658, sise rue des Carmes,

**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente, ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

**Monsieur le Maire**

Merci, y a-t-il des questions ? Non, nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Voté à l'unanimité**, merci.

Je passe maintenant la parole à Martine ERIDIA, citée par son collègue à l'instant mais pour un autre sujet. Nous allons avoir maintenant la synthèse complète et exhaustive, je l'espère, du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, d'assainissement, de l'eau thermique et des boues thermales, rapport ARS 2021.

**28) Objet : RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE, D'ASSAINISSEMENT, DE L'EAU THERMALE ET DES BOUES THERMALES, RAPPORT ANNUEL DE L'ARS 2021**

**Madame Martine ERIDIA**

Merci Monsieur le Maire et bonsoir à tous.

Effectivement ces rapports font l'objet d'annexe au dossier qui vous a été proposé pour ce conseil. Donc, j'imagine que tout le monde les a bien lus et étudiés !

En ce qui concerne le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement il s'agit d'une obligation du Code général des collectivités territoriales. Ce rapport se veut surtout un outil de communication entre les élus, leur assemblée délibérante et les usagers des services de l'eau et de l'assainissement, il est consultable en mairie.

Je vous rappelle qu'il s'agit du rapport de 2021, donc à l'époque les tarifs étaient inchangés sur 2020 et maintenus pour 2022. La qualité de ces services produits est toujours excellente. Comme il s'agit d'une compétence de l'agglomération, ce dossier a déjà été présenté en conseil communautaire le 12 septembre dernier, il a également été présenté en commission de consultation des services publics locaux le 30 novembre dernier, acté et validé également.

Concernant les services d'eau thermale et Terdax, il n'y a pas d'obligation mais pour plus de transparence, il reprend le principe du rapport d'activité sur l'eau et l'assainissement. De la même manière, la qualité des produits est très très bonne. Les tarifs étaient eux aussi inchangés depuis l'exercice précédent de 2020 pour 2022. Ils ont également fait l'objet d'une présentation en commission de consultation des services publics locaux qui les a acté le 30 novembre dernier.

**Il sera donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :**

**PRENDRE ACTE** du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement de Dax ainsi que le rapport annuel des services d'eau thermale et TERDAX,

**APPROUVER** le rapport annuel de l'Agence Régionale de Santé pour l'exercice 2021.

**Monsieur le Maire**

Merci Martine, y a-t-il des questions ? Non, comme il nous faut prendre acte mais aussi approuver le rapport, nous allons passer au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Voté à l'unanimité**, merci.

Je vous souhaite une bonne soirée et surtout de bonnes fêtes de fin d'année, profitez en bien. Bonne soirée à tous.

La séance est levée à 20h30.

**Secrétaire de séance,**

**Fanny MESPLET.**



**Le Maire,**

**Julien DUBOIS.**

